



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 JUIN 2018**

Aujourd'hui, lundi dix-huit juin deux mille dix-huit, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.

Etaient présents : M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, Mme LOOCK Martine, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, M. COLIN Henri, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme BONNET Catherine, M. COUPY Daniel, M. TULET André, Mme BESSOU Evelyne, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme MARTY Lucienne, M. DELPECH Bernard, Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie, M. TESTA Francesco, Mme LENEVEU Hélène, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. GUIRAL Lionel, Mme CHABERT Fabienne, M. ROUET Thibaut, M. SENNAC Pierre-Louis, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. GRINFEDER Michel, M. CASTANG Stéphane.

Etaient excusé(e)s : Mme LAGARDE Geneviève (**procuration** M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc), M. SINDOU Géraud (**procuration** donnée à M. SIMON Michel), Mme HAUDRY-ZUILL Sabine (**procuration** Françoise FAUBERT), Mme BOUIX Catherine (**retard** arrivée à 19h15), Mme DIRAT Laurence (**procuration** donnée à M. MAFFRE Jean-Luc), M. DEBUISSON Guy, M. TILLIE Christophe.

Présents : 28

Excusés : 7

Procuration(s) : 4

Secrétaire de séance : Thibaut ROUET

Sur table :

Point n° 2 : « Adoption de la décision modificative n° 1 - budget assainissement 2018 » :

Modification d'opération dans le cadre de travaux de mise aux normes à la STEP

Point n° 14 : « Approbation du projet de contrat Grand Site Occitanie » :

Le contrat a été complété (notamment P 6, 18, 19, 20 et 69...)

Point n° 18 : « Protocole d'accord transactionnel avec la société JOURETNUIT relatif au retrait des panneaux publicitaires lumineux en infraction » :

Le protocole d'accord a été modifié (cf. paragraphes en gras)

Point n° 19 : « Prise de possession anticipée – Résidence étudiante rue Frédéric Suisse » :

Des compléments d'information ont été apportés concernant la parcelle BY n° 424 (cf. paragraphe en gras)

Point n° 26 : « Signature marchés – Complexe cinématographique » :

Le projet a été complété suite à la CAO qui s'est réunie le mercredi 13 juin 2018

Le Maire :

Autour de nous les enfants du Conseil municipal, c'est donc une séance un petit peu spéciale. Ils vont exprimer aussi un petit peu cette expérience qu'ils ont vécue puis les projets qu'ils ont retenus. Et les adjoints en charge de ces thématiques répondront. Je vais d'abord procéder à l'appel puis je laisserai la parole à Madame le Maire. Ils resteront aussi un petit peu pour voir comment fonctionne un Conseil municipal puisque c'est aussi l'objectif de votre présence ce soir. On est dans un Conseil municipal officiel donc vous verrez comment ça se passe. On commence toujours par l'appel.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Géraud SINDOU est excusé et m'a donné procuration. Quand un Conseiller municipal n'est pas là, il peut donner un pouvoir à un autre Conseiller municipal ce qui lui permet pour de voter à sa place. Donc c'est le cas de Géraud SINDOU qui m'a donné procuration. Je vous demande un peu d'attention pour qu'on donne une bonne image devant les enfants.

Intervention du Conseil municipal enfants à 19 heures.

Le Maire :

Je laisse la parole à Madame le Maire pour que tu nous donnes quelques éléments par rapport à cette expérience. Je crois qu'après c'est ta première adjointe qui évoquera les sujets. C'est Maëlle LAMBERT qui est à ma gauche et qui prend la parole.

Mme LAMBERT :

Bonjour. Cette année nous avons rencontré le Maire et les conseillers municipaux. Nous avons découvert leur rôle et le fonctionnement de la mairie. Nous sommes allés visiter la cuisine centrale. Nous avons rencontré l'architecte du futur cinéma. Au cours des Conseils municipaux des enfants, nous avons réfléchi à de nombreuses idées pour améliorer la Ville. Nous sommes aussi allés à la rencontre des autres enfants dans les écoles pour leur donner la parole et écouter leurs idées. Nous avons bien travaillé et parlé de plein de sujets pour notre Ville. Être Maire du Conseil municipal des enfants était une super expérience. Ce soir, nous avons choisi de vous parler tout particulièrement de deux propositions. Mais avant de vous les présenter Léna, mon Adjoint, va vous parler des boîtes à livres. Merci.

Le Maire :

Parfait. On peut l'applaudir. Alors Léna, c'est à toi.

Léna :

Bonjour. Je voudrais vous parler des boîtes à livres, car toute notre équipe trouve que les boîtes à livres sont une super idée. On ne dit pas ça parce que l'idée vient du Conseil municipal enfants. On trouve que cette réalisation est très intéressante, car elle concerne tout le monde. Les petits et les grands peuvent prendre des livres pour lire. Les grands peuvent donner des livres pour partager avec les autres personnes. Mais si on vous parle des boîtes à livres, c'est parce qu'on trouve qu'il y a un problème. Nous avons constaté qu'il n'en suffisait pas dans la Ville. Nous aimerions plus de boîtes à livres. Merci.

Le Maire :

Ok, il y a ensuite une autre demande avant que Martine ne réponde.

Mme LOOCK :

Mais là, il faudrait un micro parce qu'ils le font à plusieurs voix.

Un élu CM enfant :

Bonjour. L'école et la cantine sont des sujets qui nous concernent tous. Nous en avons beaucoup parlé pendant le mandat. C'est pour cela que nous sommes aussi allés visiter l'UPC à côté du groupe Nord pour mieux comprendre comment se préparaient nos repas de midi. Nous avons pensé que certains enfants pourraient siéger dans un Conseil de cantine. Les adultes nous préparent nos repas sans jamais nous demander notre avis. Un Conseil permettrait de créer des échanges entre les enfants et ceux qui pensent et préparent nos repas.

Le Maire :

Très bien. Je crois qu'il y a une autre demande.

Un élu CM enfant :

Bonjour. Il faudrait que dans ce Conseil de cantine que chaque école de la Ville soit représentée pour que tout le monde puisse s'exprimer. Cela permettrait aussi aux enfants d'expliquer à d'autres enfants pourquoi nos repas sont ainsi faits. On pourrait imaginer ensemble des repas à thème ou des menus particuliers. Lorsque nous avons fait les rencontres dans les écoles de la Ville, nos camarades nous ont souvent parlé de la cantine et on pense que c'est un sujet très important qui peut intéresser beaucoup d'enfants. Il faudrait créer un peu de lien entre l'UPC et les écoles. Merci.

Mme LOOCK :

La deuxième demande.

Un élu CM enfant :

Bonjour, notre idée de jardins partagés est une idée dans laquelle il y a de la solidarité et aussi de l'environnement. Nous pensons qu'un jardin partagé pourrait permettre aux habitants de la Ville qui n'ont pas de jardin de cultiver leurs propres légumes ou des fleurs.

Anaïs :

Ce serait un lieu de rencontre qui favoriserait le lien entre les habitants. Nous avons imaginé autour d'un jardin partagé des personnes différentes avec des raisons diverses pourraient venir dans un même lieu pour être ensemble.

Un élu CM enfant :

Un jardin partagé pourrait être bénéfique pour des personnes seules, des personnes âgées qui pourront ainsi sortir de chez elle pour prendre l'air, rencontrer du monde et faire un peu d'exercice en jardinant. Cela pourrait permettre aux gens de partager leur savoir, de les transmettre aux autres.

Léna :

Voilà cette idée nous a tous bien plu, merci.

Le Maire :

Martine, il y a des propositions qui me semblent tout à fait pertinentes à la fois raisonnables aussi pour les finances de la Ville.

Mme LOOCK :

La première suggestion était d'augmenter le nombre de boîtes à livres. Alors effectivement vous avez raison. C'est une idée d'un précédent Conseil municipal enfants qui a rencontré un grand succès et vous avez tout à fait raison de vouloir l'étendre davantage. Vous êtes encore au Conseil municipal enfants pour un certain temps. Dès les prochaines séances, nous allons pouvoir réfléchir où nous allons pouvoir mettre ces nouvelles boîtes à livres. Je suis sûre que vous avez des idées sur la question.

Ensuite sur le Conseil de cantine alors effectivement, c'est aussi un sujet qui revient, qui est récurrent sur les soucis des Conseils municipaux enfants, la confection des repas et ce que vous avez à table. Alors vous avez effectivement visité l'UPC ce qui vous a permis de prendre conscience de la façon dont c'est fait. Ce n'est pas fait tout à fait au hasard ni juste pour vous contrarier. Il y a aussi l'éducation alimentaire donc vous devez apprendre à manger de tout. Mais il est important que vous puissiez effectivement donner votre avis. Avec la Directrice de l'UPC, on va tâcher de mettre effectivement en œuvre ce projet. Alors peut-être pas avec un représentant de toutes les écoles, mais peut-être pourrait-on imaginer un turnover où un trimestre, c'est une école. Un autre trimestre, c'est une école. Parce qu'il est vrai que vous réunir tous, c'est souvent un peu compliqué. À moins que cela ne soit le Conseil municipal enfants qui devienne ce Conseil de cantine. Mais sur toutes ces choses logistiques, nous allons réfléchir ensemble pour cette mise en place. Je pense qu'effectivement c'est une bonne idée. Nous allons vous aider à la mettre en œuvre.

Pour ce qui est du troisième projet des jardins partagés là, je vais laisser la parole à Lucienne MARTY. Elle est tout à fait compétente pour répondre sur tout ce qui est espaces verts, beaucoup plus que moi.

Mme MARTY :

Déjà, c'est une excellente idée. Vous commencez par deux mots qui sont la solidarité et l'environnement. Déjà, ça commence bien. Je veux simplement vous parler un petit peu, d'autres pourraient vous en parler aussi, du jardin partagé qui se trouve à Bégoux, un quartier de Cahors. Ce sont des bénévoles de l'association Paysage et Patrimoine Sans Frontière donc des gens qui ne sont pas payés qui font revivre ce projet. On trouve dans ce jardin des légumes, des fruits, des fleurs. Il y a même un bac en hauteur qui permet à des personnes en fauteuil roulant ou autre, ou à mobilité réduite de jardiner. Il y a des bancs. Je vois que vous y faites allusion où on peut se reposer, échanger. Les enfants de l'école participent à ce jardin. Les personnes âgées du club du 3^e âge participent également ainsi que des habitants du quartier, des personnes isolées. Dans ce jardin, on peut aussi bien cueillir des fraises que planter des salades. Si on a du temps, on peut venir désherber. On prend. On donne. On partage. On échange. On s'enrichit. Et même au fond du jardin il y a une cabane en bois dans laquelle on peut faire travailler son imagination. Vous entendrez peut-être parler des Incroyables Comestibles. C'est un mouvement citoyen participatif qui nous vient d'Angleterre.

L'idée est le partage et l'échange y compris au niveau du jardin potager. Cela me semble important dans un monde où on parle de se connecter. C'est bien de se reconnecter entre nous et se reconnecter aussi avec la terre. Côté école, il y a une école actuellement qui est l'école Huguette Orliac dans le quartier de Saint-Georges qui met en place un jardin, enfin des bacs dans lesquels les enfants vont jardiner. L'idée est de demander aux familles d'apporter des plans, des graines. Ça va être aussi un lieu d'échange. Je souhaite que votre projet prenne racine et bourgeoine dans les endroits les plus imprévus. Je viendrai voir vos jardins.

Le Maire :

Bien, vous avez vu que les élus étaient réceptifs. Maintenant, il reste à travailler avec eux en gardant évidemment votre autonomie puisque c'est important que vous puissiez conduire ces projets comme vous souhaitez le faire. Je remercie les élus qui s'occupent plus particulièrement du Conseil municipal enfants, Martine et Hélène LENEVEU et Bernard DELPECH. Je veux remercier les parents aussi parce que c'est vrai qu'on a quand même besoin qu'ils puissent se mobiliser. Je sais qu'il faut les amener, les ramener puis peut-être que vous pouvez aussi discuter de leur activité, je n'en doute pas, avec eux lorsqu'ils entrent et participent aussi à cet effort, et cette volonté de développer la citoyenneté. Puis, je n'oublie évidemment pas le service jeunesse qui est aussi mobilisé avec Frédéric DELMAS et son équipe qui vous accompagne afin vous ayez la meilleure expérience possible. On va entamer le conseil et vous allez pouvoir voir comment cela se passe. Il y avait des demandes d'intervention avant d'entrer dans l'ordre du jour. Je crois que Brigitte RIVIERE avait demandé la parole et je la lui laisse.

Mme RIVIERE :

Merci Monsieur le Maire de me laisser la parole. Je voulais intervenir sur les problèmes de potabilité de l'eau du robinet qui est devenue non consommable ces derniers jours suite à tous les épisodes orageux que nous avons connus. Vous avez souligné le caractère exceptionnel du phénomène qui se répète. Le dernier en date était en mars 2017 donc finalement pas si exceptionnel que ça. À l'époque, nous nous étions déjà interrogés à ce sujet. Effectivement Monsieur le Maire, vous félicitez de la réactivité de vos services, nous également croyez-le bien, de la distribution rapide de l'eau en bouteille. Encore faut-il pouvoir se déplacer, ne pas être isolé, pour s'en procurer ce qui n'est pas toujours le cas pour les plus vulnérables. Vous nous précisez avoir engagé une procédure pour qu'à l'avenir l'eau bénéficie d'une filtration. Ce qui, dites-vous, implique une procédure qui est lourde, qui est très réglementée. Je crois que vous aviez commencé depuis 2016 à travailler sur ce projet et le timing nous amène en 2023. J'aimerais revenir sur la déclaration de notre spécialiste, Daniel COUPY, en mars 2017 qui nous disait que le projet de traitement de la turbidité était dans les cartons depuis de nombreuses années et qu'il notait déjà qu'on n'avait pas mis autant d'ardeur sur ce dossier et que depuis maintenant 13 ans le syndicat de l'IFFERNET s'était doté de ce système de filtration. Alors oui, c'est un projet coûteux. D'autres le sont également comme le cinéma et bien d'autres. À mon sens, c'est un projet qui est prioritaire et je crains que nous n'ayons pas le même sens des priorités. Avoir un accès à l'eau, c'est une exigence absolue que l'on doit à chacun de nos concitoyens. Et nous regrettons que vous n'ayez pas pris lors de votre précédent mandat la mesure de ce problème qui est quand même un problème crucial. Je vous remercie.

Le Maire :

Alors Henri COLIN et Daniel COUPY pourront donner quelques éléments et je répondrai également.

M. COLIN :

Oui, je vais apporter quelques précisions puis donner des éléments concernant le timing, le planning et le contenu effectivement de ce qui est engagé. Je voudrais rappeler que la base de la réfection qu'on mène en matière de station de traitement de l'eau, c'est le schéma directeur d'eau potable. Ce schéma directeur d'eau potable a été engagé en 2013 et il a été approuvé en Conseil municipal le 23 novembre 2015. Ce schéma directeur d'eau potable donnait comme solution au traitement de l'eau potable la réalisation d'une usine de traitement. Au vu de cette étude, nous avons lancé aussitôt une étude de programmation de cette fameuse usine en septembre 2016 avec un objectif d'avoir une finalité de ces études d'ici la fin de cette présente année, 2018. Ce sont de grosses études qui sont engagées. En parallèle, je crois qu'il ne faut pas oublier qu'il était lancé aussi une procédure d'enquête publique sur l'ensemble du territoire sud de Cahors dans le cadre du périmètre de protection de la Fontaine. Ceci a été lancé en 2013 avec un rendu et un arrêté en fin 2017. Il a été non seulement arrêté en fin 2017, mais il vient d'être validé au terme de cette procédure d'enquête publique par le CODERST. Alors je vais vous dire ce qu'est le CODERST. C'est la Commission Départementale des Risques Sanitaires et Technologiques qui s'est réunie tout récemment, le 14 juin 2018, et elle l'a approuvé. Au vu de tous ces éléments-là, nous sommes actuellement en train de travailler effectivement sur cette fameuse usine de traitement avec une finalité des études que nous devrions avoir. L'objectif est d'arrêter le type de traitement que l'on va mettre en place pour l'usine à l'automne prochain. À partir de cela et une fois que ceci sera approuvé, on va travailler à la réalisation proprement dite sur le terrain avec des études de détails pour préparer le projet en lui-même. On lancera également toutes les procédures d'acquisitions, parce qu'il y aura des acquisitions foncières, des études également pour les enquêtes administratives, parce qu'il y a toujours des enquêtes d'utilité publique à organiser. L'objectif étant qu'on puisse lancer la consultation en 2020 parce que les travaux sont prévus pour 2019-2020 avec une remise finale, c'est-à-dire une réception de l'usine en 2023. Voilà le calendrier que je peux dire aujourd'hui, qui est très affiné et qui s'appuie effectivement sur des éléments, je dirais, concrets.

M. COUPY :

Oui, juste un petit mot pour répondre à ma collègue Brigitte. Effectivement, nous avons ce projet dans les cartons. Mais avant d'ouvrir un carton, on regarde ce que va coûter le projet. On vient de citer 10 000 000 €. Alors ce n'est pas du jour au lendemain qu'on rabat les bords de la caisse pour sortir un projet et dire demain on y va et on engage 10 000 000 €. 10 000 000 € nécessitent de nombreuses études et Henri l'a décrit. Alors à l'époque, j'ai dit effectivement que c'était dans les tuyaux, mais il était nécessaire avant tout de connaître l'état du bassin versant de la Fontaine des Chartreux qui fait 240 km², qui est immense, connaître un petit peu les risques de pollution et bien évaluer ce qu'on appelle les pressions sur le réseau et à partir de là, continuer à dérouler toute la procédure. Alors c'est une procédure qui est très longue. Je suis ravi qu'Henri COLIN ait repris ce dossier et qu'il le mène avec célérité, avec ardeur. Je pense qu'on va y arriver, mais ça va être très long. Juste un petit exemple, il y a une étude d'impact à réaliser. Michel GRINFEDER voit de quoi je parle. L'étude d'impact que nous avons réalisée sur le syndicat de Cahors Sud sur le SMOCS a duré un an et demi. J'espère qu'on va au plus tôt attaquer cette phase. Michel nous aidera cette fois-ci. L'autre fois, il était observateur. Il ne savait pas trop ce qu'il y avait comme petite bête. Maintenant, il connaît bien le sujet et j'espère qu'il fera accélérer ce dossier.

M. GRINFEDER :

Je ne vais peut-être pas tout à fait répondre comme il aimerait que je lui réponde. Je vais vous donner mon avis quand même sur cette question puis je vais profiter que les enfants du Conseil municipal enfants soient là pour leur parler un petit peu d'une citation latine. Cette citation latine est assez connue, mais je vais en dire quelques mots. C'est panem et circenses. C'est un poète latin s'appelait JUVENAL et qui avait écrit des satires. Il parlait de ce que souhaitaient les Romains sur le forum en discutant, que souhaitaient, que demandaient les Romains. Les Romains demandaient panem et circenses, c'est-à-dire du pain et des jeux. Donc on a retiré de cette maxime que pour satisfaire la population, pour satisfaire le peuple, il fallait leur proposer tout simplement du pain et des jeux. Cette citation qui a près de 2 000 ans, c'est vrai qu'aujourd'hui on peut toujours s'en servir. Alors est-ce que vous pensez que le plus important, c'est le pain ou les jeux ? À mon avis, c'est une très bonne question et cela serait intéressant de savoir ce que les Cadurciens en pensent. Parce qu'il est vrai que notre municipalité est particulièrement restée aux jeux ces derniers temps. Notre conseillère Brigitte a dit tout à l'heure qu'il y avait un cinéma qui était prévu en tout cas de construire. On en parlera tout à l'heure dans l'ordre du jour. Le prix de ce nouveau cinéma qui va entraîner la destruction des autres, et comme par hasard à peu près de ce que coûterait le système de filtration à membrane que la Ville de Cahors pourrait créer pour empêcher la turbidité de ses eaux. Turbidité de ses eaux quand même, on va battre le record. Je ne sais pas vous vous en en êtes aperçus. Au mois de mars l'année dernière, c'était 11 jours. Là, on est déjà au 12ème. Ça veut dire qu'on va battre le record. Ça veut dire que comme les années ont 12 mois, les Cadurciens l'année dernière et cette année un jour par mois, ils n'ont pas eu de l'eau potable. Alors est-ce que l'eau est importante ? Les millions qu'on dépenserait pour cette usine, est-ce qu'on ne peut pas aller les chercher ailleurs ? En plus notre ami Daniel COUPY avait précisé qu'il y avait 50 % de possibilité de subventions. Cette municipalité s'est souvent targuée d'avoir de grandes capacités à attirer les subventions. Déjà, ça réduirait considérablement la facture. Donc je pense, que c'est une bonne question à poser aux Cadurciens pour savoir s'ils préfèrent dépenser 5 000 000 € pour un cinéma, c'est-à-dire les jeux, ou s'ils préfèrent dépenser 5 000 000 € pour l'eau, c'est-à-dire quelque chose de vital comme l'était le pain à l'époque. Je pense que c'est une question intéressante. Monsieur le Maire, je pense que vous pourriez la poser aux habitants de notre cité.

M. BOUILLAGUET :

Monsieur GRINFEDER, je ne comprends pas qu'au bout de 30 ans de mandats passés sous toutes les couleurs de l'échiquier politique vous n'avez toujours pas compris comment fonctionnaient les budgets. Je crois que vous pouvez retourner à l'école vous aussi parce que vous savez bien que les budgets de l'eau et les budgets de la Ville n'ont strictement rien à voir. C'est le B.A - BA qu'on rabâche dès l'entrée dans un Conseil municipal. Ce ne sont pas les mêmes supports. Ce ne sont pas les mêmes financements. Ce ne sont pas les mêmes personnes qui payent. Ce ne sont pas les mêmes équilibres. Pour ce qui vous concerne, j'ai envie de dire aléa jacta est.

Le Maire :

D'autres interventions ? Je voudrais juste répondre à Michel GRINFEDER en m'étonnant quand même cette comparaison entre la culture et les jeux. La culture n'est pas les jeux, Monsieur GRINFEDER. Le complexe cinématographique, cela va au-delà des jeux.

Auriez-vous le même discours sur le projet de musée qui est le nôtre et que nous avons souhaité porter et qui est en passe d'aboutir pour 2019 ? Je crois qu'à un moment donné la pédagogie veut aussi qu'on ne soit pas aussi réducteur et que la formule en l'occurrence n'était pas particulièrement adaptée. Sur la question de l'eau, je voudrais d'abord saluer aussi, mais vous l'avez fait, je vous en remercie, la réactivité de nos services, des personnes mobilisées. On a essayé d'améliorer la communication. Vous avez eu aussi raison de dire que le phénomène était exceptionnel et qu'il l'est de moins en moins. C'est certainement dû aux phénomènes météorologiques, peut-être aussi il y a la volonté de favoriser le principe de précaution et d'effectuer des recherches qu'on effectuait moins avant. Il n'empêche que ce contexte nous engage et que la priorité qui est la vôtre soit également la nôtre. Vous pouvez être rassuré sur cet aspect. Nous avons lancé la procédure et dans cette procédure il y a cette volonté d'avoir une unité de filtration. Nous respectons les étapes et nous nous y engageons à la fois avec l'objectif que cet ensemble puisse se réaliser dans les meilleurs délais, mais avec la volonté aussi que le système soit le plus efficace et le moins coûteux aussi pour l'utilisateur de l'eau puisque vous nous interpelliez aussi régulièrement sur le prix de l'eau. Je rappelle qu'il n'a pas augmenté sur ces dernières années. Nous avons tous la volonté d'avancer, mais il y a très clairement des délais qui sont incompressibles, qui sont des délais réglementaires, je le redis. C'est vrai que par curiosité j'ai regardé, c'était aussi votre époque, Monsieur GRINFEDER, le délai qui avait été nécessaire pour mettre en place la station d'épuration. Si vous voulez bien, je pars comme je peux partir aujourd'hui du schéma directeur d'eau potable qui a été approuvée en 2015 et donc une réalisation des travaux que nous espérons, c'est une autre procédure, en 2023. Pour la station d'épuration, le schéma d'assainissement a été voté en 1995 et la livraison a été effectuée 13 ans après. Ça veut dire que selon notre timing ce qui a mis 13 ans pour la station d'épuration, nous souhaitons le faire en 8 ans. On ne peut pas considérer à un moment donné qu'on n'ait pas d'ambition et la volonté d'avancer sur ce dossier. Je rappelle simplement qu'avant l'élaboration du schéma directeur de l'eau, l'hydrogéologue, ce qu'a dit Daniel COUPY, le chantier était quand même particulièrement important, a eu besoin de 6 années pour ne serait-ce que procéder à ces travaux. Aujourd'hui la procédure est engagée. Elle sera évidemment priorisée. Mais ce qui pour nous n'empêche pas aussi d'avoir une politique ambitieuse sur les équipements sportifs, sur les équipements culturels, sur l'activité économique et l'accompagnement de l'activité économique, sur les services de la petite enfance, sur les services sociaux. Je pense que c'est un tout et l'un n'empêche pas l'autre. Je pense qu'il n'est pas très sain de réduire à la fois une formule puis à la fois à une volonté que nous aurions que de favoriser les jeux. Ce qui est important, c'est le cadre de vie. C'est l'accompagnement. C'est l'épanouissement des enfants. Et je ne doute pas qu'ils seront beaucoup à aller par exemple au cinéma. Si vous voulez, on pourra les interroger. Je sais qu'à un moment donné cela faisait aussi partie de leur demande tout comme ils demandent une voie verte, des pistes cyclables. Nous aurons l'occasion aussi ici vous voulez, de partager avec eux sur certains des sujets pour lesquels vous vous êtes régulièrement opposés. Daniel.

M. COUPY :

Oui, pardonnez-moi, Monsieur le Maire, de prendre la parole après vous, mais ce n'est pas le conseiller municipal qui va s'exprimer, c'est le membre du bureau du comité syndical du Quercy blanc. Le Quercy blanc est un gros acheteur d'eau à la ville de Cahors et a décidé très récemment de participer aux frais de construction puis d'exploitation de cette unité à hauteur de 33 %. Je crois que c'est une bonne nouvelle. Cela permettra de réduire considérablement la part qui reviendra à la commune déduction faite également des subventions.

ORDRE DU JOUR

Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation générale donnée par le Conseil municipal

Le Maire :

Est-ce qu'il y a des remarques dans le cadre des décisions que j'ai pu prendre dans le cadre de ma délégation générale ? S'il n'y en a pas, je vais passer la parole à Vincent BOUILLAGUET pour aborder les questions liées au budget.

Il n'y a pas de vote sur ce point.

Arrivée de Mme BOUIX à 19 h 15.

Présents : 29

Excusés : 6

Procuration (s) : 4

FINANCES

1. Adoption de la décision modificative n° 1 - budget principal 2018

M. BOUILLAGUET :

Deux délibérations concernant le domaine des Finances pour commencer. Il s'agit de l'ajustement de crédits. La première est sur le budget principal de la ville. La seconde sera sur le budget de l'assainissement. Vous l'avez eue sur table tout à l'heure parce qu'elle a été quelque peu modifiée.

La première, il s'agit d'enlever les recettes qui sont dans la colonne de droite, les recettes d'investissement d'abord et les recettes de fonctionnement ensuite. Vous le voyez, il y a beaucoup d'ajustement des dotations puisqu'on a construit le budget avec des prévisions évidemment. Ensuite au vu de la réception des notifications de crédits, on a ajusté les recettes qui sont d'un montant supérieur à nos prévisions. À l'aide de ces crédits puisque c'est essentiellement ça, à part les 20 000 € de virements de crédits de la section d'investissement, avec cela, on procède à des dépenses que vous avez dans la colonne de gauche tant en investissement que de fonctionnement sur des ajustements de travaux pour le coup que vous avez détaillés, mais que je suis prêt à vous préciser si vous avez envie ou le besoin. Voilà Monsieur le Maire pour cette première délibération.

M. CASTANG :

Oui, ACHD s'était abstenu sur le vote du budget principal donc évidemment on fera de même sur la décision modificative. J'en profite puisqu'on parle de budget principal et de budget annexe dans la délibération n° 2. Je n'ai pas pu prendre la parole après vous sur le point précédent, mais j'ai été choqué même si Monsieur GRINFEDER n'a pas besoin d'avocat par le ton au-delà de l'argument employé. J'ai été choqué par le ton employé par Monsieur BOUILLAGUET. Je voulais le dire.

Le Maire :

Alors on le soumet à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc Stéphane CASTANG, Brigitte RIVIERE, Jean-Luc MAFFRE, Michel GRINFEDER, la décision est adoptée.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIERE, M. GRINFEDER, M. CASTANG s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité.

2. Adoption de la décision modificative n° 1 - budget assainissement 2018

M. BOUILLAGUET :

Oui, sur le budget assainissement tant en investissement qu'en fonctionnement, vous le voyez c'est un plus et un moins. On enlève quelques crédits à des lignes qui ont encore du disponible pour abonder des ajustements de travaux. Un sur les programmes annuels de réseaux, vous le voyez que c'est 2 500 €. C'est peu. Et 15 000 €, ce sont des annulations de factures sur exercices antérieurs. Chaque année il y en a. C'est-à-dire qu'on émet les factures après soit on s'aperçoit nous-mêmes, soit les usagers, qu'il y a des erreurs. Là, il y en avait qui correspondait par exemple à l'office HLM ou autre pour des facturations qui sont trop élevées par rapport à la consommation réelle. Donc on fait ces ajustements. C'est assez classique.

Adopté à l'unanimité.

3. Attribution de subventions aux associations et organismes publics 2018

M. BOUILLAGUET :

Oui, merci. Attribution de subventions aux associations et organismes publics 2018. Les crédits prévus pour les associations et tout ce qui est du domaine associatif, c'est voté lors du budget. Ces crédits sont déjà inscrits au budget sauf qu'on délivre les subventions au fur et à mesure de la complétude des dossiers. Lorsque les dossiers sont complets, on peut verser les subventions qui sont demandées. Là, vous avez des associations, les Paralysés de France, le Cahors Trial Club, les Restaurants du Cœur, les Petits Frères des Pauvres et la Banque Alimentaire pour les montants qui sont indiqués.

Adopté à l'unanimité.

4. Convention de partenariat Chambre des Métiers / Ville de Cahors 2018

Le Maire :

Il s'agit de la convention de partenariat Chambre des Métiers Ville de Cahors qui est parfois commentée, qui revient chaque année. Je rappelle qu'elle fait partie aussi des relations qui ont été mises en place et du partenariat avec la Chambre des Métiers pour participer à la formation des apprentis à travers une aide. Il y a d'autres communes qui sont sollicitées. Évidemment la commune la plus importante à une position qui est évidemment déterminante dans l'attribution de ces aides. Je sou mets évidemment au débat comme je le fais à chaque fois. Est-ce qu'il y en a qui veulent intervenir ?

M. CASTANG :

Oui juste pour rappeler que dès 1983 les régions se sont vu confier la compétence de la formation professionnelle des jeunes, des demandeurs d'emploi et des politiques d'apprentissage.

Le transfert a été achevé plus récemment par la loi formation professionnelle du 5 mars 2014. Dans ce contexte législatif et par souci également d'équité vis-à-vis des organismes publics de formation professionnelle et d'apprentissage, nous ne voyons pas bien malgré votre intervention, malgré ce que vous avez dit, nous ne voyons pas bien ce que vient faire la Ville de Cahors dans ce dossier. Par conséquent, nous voterons contre ce projet de délibération. D'autant plus quand on lit la convention de partenariat, les paniers de la balance semblent bien déséquilibrés, 7 520 € contre la remise du bilan financier et du rapport d'activité. Cela sera un vote contre.

Le Maire :

L'action de la Chambre des Métiers pour le territoire ne s'arrête pas aux éléments que vous avez cités et heureusement.

M. TESTA :

Non, je ne vais rien ajouter à ce que j'ai l'habitude de dire par rapport à cette délibération. Juste une précision concernant l'apprentissage qui me semble importante. C'est que jusqu'à présent c'était un système qui était administré comme le dit Monsieur CASTANG par les régions. Le fait qu'elle soit administrée par les régions, c'est qu'il y avait derrière l'apprentissage une vision territoriale, un équilibre territorial et aussi un équilibre entre le public et le privé. Dorénavant si la réforme va jusqu'au bout, cela sera un système qui sera régulé par le monde professionnel, donc les branches professionnelles à la demande du MEDEF. On verra bien ce que ça donnera en termes d'égalité territoriale et en termes de qualité professionnelle. Ça ne m'étonne pas de Monsieur MACRON de donner satisfaction au MEDEF. Mais je voterai contre cette délibération comme d'habitude.

M. MAFFRE :

À la Chambre des apprentis et à la Chambre des Métiers, on a 3 fois plus de chances de trouver un emploi que ceux qui sortent d'un lycée professionnel. Ça, c'est vérifiable.

M. TESTA :

Non.

Le Maire :

On peut faire un débat sur la formation professionnelle si vous voulez.

M. TESTA :

Non, je m'inscris en faux par rapport à ça, mais je n'aurais aucun mal de lui prouver le contraire. Effectivement, je peux m'abstenir et ne pas participer à ce vote.

Le Maire :

Par précaution, je me suis tourné vers nos services juridiques qui je peux vous dire sont très vigilants sur le fait de ne pas participer au vote lorsqu'il y a un intérêt. Là en l'occurrence, ce n'est absolument pas le cas. Franchement, pas du tout de lien pour ma part.

Ce qui est sûr, c'est qu'il y a des évolutions qui sont prévues et j'espère qu'elles iront dans le bon sens à la fois de l'apprentissage qui est quand même aujourd'hui un secteur qui permet véritablement à beaucoup de jeunes de trouver un emploi.

Je pense qu'on ne fait pas assez d'apprentissage. En tout cas, ce sont des formations et des filières, qu'elles soient portées d'ailleurs par les chambres ou directement par les lycées. Elles sont extrêmement importantes et elles favoriseront aussi nos territoires. Je le soumetts à votre approbation.

Mme BOUIX s'abstient.

M.M TESTA, DELPECH, TULET, SAN JUAN, CASTANG, Mme BOYER votent contre.

Adopté à la majorité.

5. Taxe locale sur la publicité extérieure : tarifs 2019

M. BOUILLAGUET :

Chers collègues cette taxe locale a été instituée en 2008 pour se substituer à 3 taxes qui existaient auparavant. C'était une mesure de simplification à l'époque puisqu'il y avait la taxe locale sur la publicité qui frappait les affiches, réclames et enseignes lumineuses, la taxe sur les emplacements publicitaires fixes et la taxe sur les véhicules publicitaires. On a adopté le 3 octobre 2008 cette taxe qui a des tarifs maximums qui dépendent de la population par commune ainsi que de la nature du support publicitaire. Les tarifs de base sont fixés par un article du Code général des collectivités territoriales. Ils augmentent chaque année dans une proportion égale à un taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Comme il nous faut voter désormais dès 2018 pour fixer le taux de 2019, il est proposé d'adopter le taux de variation applicable aux tarifs en 2019 et l'augmenter à 1,2 %. Ce qui correspond au taux de croissance de l'indice susnommé. Voilà la proposition qui est faite avec un tableau récapitulatif en annexe qui vous indique les prises selon la nature des enseignes.

M. MAFFRE :

Nous voterons comme chaque année contre dans la mesure où vous prenez l'augmentation maximum qui est certes autorisée par la loi, mais c'est encore une augmentation de taxe. Vous auriez pu prendre une augmentation un peu plus modérée.

M. BOUILLAGUET :

Oui juste pour préciser qu'en réalité en Commission des finances vous avez en effet évoqué le sujet en disant qu'on appliquait un taux qui était élevé.

M. MAFFRE :

(Inaudible)

M. BOUILLAGUET :

Oui, mais j'ai envie de dire contrairement à ce que vous dites, bouchez-vous les oreilles Monsieur CASTANG, contrairement à ce que vous évoquez c'est une position très équilibrée de la collectivité parce que réglementairement on a la possibilité de taxer les enseignes d'une superficie inférieure à 7 m². C'est le choix qu'on fait un certain nombre de Villes. Cela n'a pas été fait ici. Or vous vous doutez bien que le « petit commerce de centre-ville » toutes leurs enseignes sont par nature inférieures à 7 m². On l'a intégré dans le règlement qui est opposable en la matière en secteur sauvegardé.

En faisant le choix délibéré d'user de la taxe dont parle comme un instrument de dissuasion de la prolifération des enseignes en périphérie de la Ville, on est plutôt dans une tendance d'équilibre et de protection du commerce de centre-ville.

M. GRINFEDER :

Oui, je suis d'accord avec Monsieur MAFFRE parce qu'effectivement je ne suis pas favorable à l'augmentation des impôts indirects outre mesure. J'en profite quand même pour dire que la réglementation de la publicité dans notre Ville est absolument indispensable et que j'ai été très satisfait. On en parlera tout à l'heure, mais je pense que c'est lié. Je le dis tout de suite, de voir que nous avons tenu bon concernant le point 18. C'est-à-dire que nous avons fait un bras de fer avec une société qui imposait, qui sortait des règles avec une publicité illicite de panneaux lumineux. Nous avons finalement amené cette société à accepter les règles que nous avons établies. Je suis contre l'augmentation de cette publicité, de la manière dont elle est faite, mais je suis tout à fait favorable à la réglementation telle que nous la proposons évidemment sur le fond.

Le Maire :

Monsieur GRINFEDER si vous êtes un homme de conviction, vous ne pouvez quand même pas être à ce point en contradiction. On parle de tous les panneaux qui sont supérieurs à 7 m²

Combien de fois je vous ai entendu dire et considérer que ces panneaux d'entrée de Villes étaient une pollution visuelle. C'est bien à un moment donné en les taxant ou une façon aussi de les réduire. À un moment donné, il faut quand même, me semble-t-il, un peu de cohérence par rapport aux convictions que vous évoquez parfois et dont je ne voudrais pas douter.

M. GRINFEDER :

Monsieur le Maire, je l'ai bien exprimé. Je suis entre deux convictions, celle de ne pas augmenter outre mesure donc je m'abstiendrai sur ce point. De ne pas augmenter outre mesure les impôts indirects. Et d'autre part d'appliquer les règles, le règlement de publicité.

M. CASTANG :

Oui alors en plus de ne pas être choqué ce coup-ci pour les propos de Monsieur BOUILLAGUET, j'aurais même tendance à penser que par souci d'équité il serait normal que les affiches ou que les panneaux publicitaires inférieurs à 7 m² contribuent à hauteur de la surface affichée. Lorsque j'avais demandé la gratuité des toilettes publiques il y a quelques Conseils on m'avait dit que la gratuité, ça n'existait pas, que ce n'était pas applicable et que les toilettes seraient donc payantes. Là, j'estime qu'on devrait pouvoir faire payer des panneaux qui sont inférieurs à 7 m².

Le Maire :

Je rappelle qu'il est vrai que ce sont les enseignes pas les affiches. Mais déjà une enseigne de plus de 7 m² vous en conviendrez. Sur le reste, j'entends votre intervention. Ce n'est pas le choix qu'on a fait, mais on peut tout à fait l'entendre. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? Je le soumetts à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIERE votent contre. Michel GRINFEDER s'abstient. Adoptée.

(Echanges inaudibles)

Le Maire :

Alors on libère le Conseil municipal enfants. C'est dommage qu'on n'ait pas quand même abordé la question des rythmes scolaires parce que ça les concerne quand même directement, mais c'est la dernière. C'est un peu long. Je pense que vous êtes déjà au courant que vous aurez toujours quatre jours et demi, mercredi matin, avec des temps d'apprentissage un petit peu plus important le matin. Pour ceux qui seront toujours en CM2 l'année prochaine je ne sais pas s'il en restera. Je ne le souhaite pas. Ils passent tous en 6^e ? Alors l'affaire est entendue. En tout cas, je vous remercie de votre présence. Vous avez vu un petit peu comment cela se passait. Il y a des débats riches, mais ici il y a toujours des débats de belles tenues et on le doit aussi et c'est vrai, à l'opposition. Je les en remercie. C'est aussi ça la démocratie. Il faut qu'à un moment donné chacun puisse exprimer ces arguments et qu'il y ait un vrai débat. Ce qui n'empêche pas parfois de se chamailler un petit peu, mais reconnaissez que c'était quand même tout à fait serein. À bientôt. Bon travail. On se revoit bientôt. Merci.

AMÉNAGEMENT

6. Travaux de voirie pour compte de tiers – prise en charge partielle de travaux avenue Henri-Martin par la Ville.

Mme BONNET :

Mes chers collègues lors des travaux réalisés sur le quartier de Cabessut, la construction de DIVONEO, l'enfouissement des réseaux, la construction du réseau de chaleur, nos partenaires le SYDED, l'AFDEL et ERDF ont réalisé des tranchées communes pour faire passer leur réseau. Ils devaient réaliser aussi des travaux de remise en état, mais n'étant pas terminés fin 2013, la Ville a dû les reprendre rapidement afin d'assurer la sécurité des usagers. Toutefois, ils ont été mis à la charge du SYDED seulement à hauteur de 34 624,20 € et après discussion sur les techniques mises en œuvre, une partie seulement de ces travaux relevait de la compétence du SYDED à hauteur de 3 942 €. Il conviendrait donc de prendre à notre charge 30 682,20 € sur le titre. Et j'ai l'honneur de proposer à notre assemblée, vu l'avis de la Commission Grands Projets, vu l'avis de la Commission Technique et Développement durable de prendre en charge la part restante à hauteur maximum de 30 682,20 €, de dire que les crédits sont inscrits en décision modificative de ce jour et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

CŒUR D'AGGLOMÉRATION

7. Approbation de la convention-cadre pluriannuelle du programme « ACTION CŒUR DE VILLE » et ses fiches actions

Le Maire :

Présentation de la convention-cadre pluriannuelle du programme « Action Cœur de Ville » pour laquelle la Ville, et je m'en réjouis, a été retenue avec l'approbation aussi des fiches actions. Michel va nous en parler un petit peu plus.

M. SIMON :

Mes chers collègues, notre engagement pour la reconquête de la centralité a été enclenché en 2009 à partir de la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé. Ce travail de planification urbaine a été le support de l'outil opérationnel du projet urbain de la Ville de Cahors qui au fur et à mesure s'est enrichi et a évolué sous l'appellation Cœur d'Agglo. Guidé par la revalorisation patrimoniale, ce projet transversal interpelle l'ensemble thématique qui impacte de la centralité que cela soit l'habitat, le commerce, la tranquillité publique, les espaces publics, la requalification, la mobilité ou les équipements structurants. Ce travail de longue haleine a nécessité méthode, organisation, persévérance. Mais il faut toujours persévérer pour cela, pour suivre nos engagements comme nous le faisons. Au niveau national cette problématique de la déshérence des centralités est devenue beaucoup plus prégnante ces dernières années. Avant les 20 ou 30 dernières années, on parlait beaucoup des banlieues, mais on ne parlait pas des centres-villes. Il se trouve qu'en enclenchant le plan national en faveur des nouveaux espaces protégés, Yves DAUGE l'ancien sénateur et Maire de Chinon a déclenché une belle tempête et une prise de conscience nationale qui a abouti à un plan national annoncé à Cahors le 14 décembre dernier par Monsieur le Premier Ministre. Cahors a été retenu dans les 222 villes sélectionnées et sa stratégie Cœur d'Agglo se trouve en totale synergie et harmonie avec le programme national « Action Cœur de Ville. » La préparation de la convention a donc consisté en une remise en forme d'écriture du travail déjà engagé depuis de nombreuses années. Ce qui nous a permis de présenter le dossier au Comité local du 28 mai dernier. C'est donc une chance pour Cahors qu'un plan national vienne nourrir le programme Cœur d'Agglo avec des moyens complémentaires de l'État et des grands acteurs nationaux comme l'ANAH au titre de la politique de requalification du bâti ancien, la Caisse des Dépôts et consignations que cela soit dans des activités économiques ou d'expérimentations et action logement, enfin pour pouvoir bénéficier de ce qu'on appelait avant le 1 % logement. Nos entreprises cotisaient et cet argent partait ailleurs. On va pouvoir récupérer pour financer les opérations sur notre territoire. Cela se traduit par une convention d'une durée de 6 ans qui va nous permettre de poursuivre et amplifier notre engagement pour la reconquête du centre-ville en apportant des moyens nouveaux et complémentaires à partir du programme déjà en vigueur par notre municipalité. Cette belle opportunité sera encore renforcée dans quelques semaines dans le cadre du prochain contrat régional unique par la région Occitanie ce que nous sommes en train de finaliser également ce dossier à partir d'une maîtrise d'ouvrage du Grand Cahors, mais à laquelle la Ville de Cahors évidemment, sera étroitement engagée. Je vous propose d'approuver ce projet de convention-cadre joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention. Ce travail évidemment va continuer d'être dans un travail tout à fait partenarial. C'est ce que nous avons confirmé le 28 mai dernier au comité local que cela soit l'ensemble des partenaires et institutionnels, mais économiques également au travers des chambres consulaires, des acteurs de l'intérim, du territoire de la Ville, les investisseurs qu'ils soient privés ou publics. C'est une action de tous les jours qui va être menée de manière concertée avec l'ensemble des forces vives de la Ville.

Mme RIVIERE :

Alors nous avons déjà eu l'occasion de vous dire lors des précédents Conseils combien nous nous réjouissons que Cahors ait été sélectionné dans la liste des 222 Villes éligibles à ce dispositif. Nous avons cependant précédemment émis des réserves sur les actions opérationnelles ou en devenir.

Lorsqu'on regarde un petit peu la liste des travaux qui vont être envisagés, on était un petit peu dubitatif sur la rue du Château du Roi dont nous ne partageons pas la pertinence des enjeux au regard des sommes qui sont engagées par la Ville. Il y a d'autres projets qui en l'état ne sont pas chiffrés comme les lots du Pont Neuf. Le cinéma, on n'y revient pas. Puis plus globalement des financements État région qui dans bien des cas n'apparaissent pas chiffrer dans les tableaux que vous nous avez proposés. On trouve que c'est quand même un petit peu flou pour le moment. Ce n'est pas forcément l'objet essentiel de notre scepticisme. Notre scepticisme porte plutôt sur la cohérence, la gestion de ce Cœur d'Agglo avec si on revient à la politique de stationnement de début d'année qui a été assez désastreuse et où on a regretté un manque de concertation qui a effectivement induit des tensions assez inutiles, une baisse quand même de fréquentation des commerces et actuellement une campagne de communication qui est explosive, nécessaire. C'est parfait. On voit très bien. Mais je pense qu'on aurait pu s'en passer si on avait géré les choses avec plus de souplesse antérieurement. D'ailleurs, j'aimerais que vous puissiez nous donner le coût de cette campagne de communication. Par ailleurs, il y a un autre sujet sur lequel on revient à la charge. C'est effectivement l'extension des zones commerciales périphériques. On sait combien l'équilibre est fragile. On sait combien c'est difficile à la fois d'avoir ces zones périphériques et un cœur d'agglomération préservé. Mais la création qui a été officielle de 8 000 m² nous paraissait déjà être une chose importante. Ça contribuait selon vous à réduire l'évasion commerciale hors département. Mais maintenant se pose le problème évidemment, j'y reviens, de cette deuxième zone commerciale dont l'examen en CDAC va arriver prochainement. Si on regarde l'ensemble des 2 zones, on va dire que globalement ça augmente de 20 % l'offre commerciale sur Cahors. Est-ce que vous pensez que Cahors peut absorber une offre commerciale de plus de 20 % ? On verra. J'espère que vous aurez raison, mais je n'en suis pas certaine. À chaque fois que nous avons évoqué ce problème ici, Monsieur le Maire pardonnez-moi, mais vous avez un petit peu botté en touche. Vous n'avez pas voulu nous répondre. La question est claire. Lorsque cela va passer en CDAC d'ici le mois d'août, est-ce que vous serez pour cette deuxième zone commerciale ou non ? Je vous remercie.

M. CASTANG :

Dans le détail des enjeux y sont développés, on n'a pas bien vu les enjeux environnementaux donc on pense que c'est le volet qui est absent, le grand absent de ce projet. Par exemple le centre-ville sans voiture de temps en temps cela peut dynamiser le centre-ville et le rendre très attractif par exemple. Et cela contribue, ça projetterait aussi la Ville de Cahors dans une modernité qu'elle n'a pas encore pu atteindre.

M. GRINFEDER :

Oui, je prends juste une phrase de votre projet page 23. Tout à fait en haut de la page, « conforter un commerce de centre-ville dynamique et attractif avec une offre en périphérie complémentaire et équilibrée. » Je cite le projet. Si vous voulez, je suis favorable évidemment à cette opération cœur de Ville. Je me suis aussi réjoui du fait que Cahors ait été choisi. Mais il est vrai que ce que l'on peut observer et ce que les Cadurciens observent, c'est qu'en fait votre politique ne va pas dans ce sens-là. Je ne vais pas revenir sur des sujets on a largement développé, dans des Conseils précédents. Je vais vous les citer quand même, le problème du stationnement du centre-ville, le matraquage en particulier que vous avez permis à la société que d'effectuer sur le dos des automobilistes. Ce n'est pas quelque chose qui va entraîner un afflux d'usagers à l'intérieur du centre-ville pour aller faire leurs emplettes. C'est exactement même le contraire. Voilà un exemple sur lequel je ne m'attarderai pas.

Ensuite, je suis tout à fait d'accord avec ce que Madame RIVIERE vient de rappeler, c'est-à-dire qu'en votant pour la CDAC, l'ouverture de 8 000 m² supplémentaires à Labéraudie, vous avez ouvert la boîte de pandore. En ajoutant 6 000 m², le chiffre n'a pas été donné, 6 000 m² supplémentaires, si vous votez effectivement ce nouvel apport ça va encore accentuer ce déséquilibre. Le résultat de ces déséquilibres, c'est la fermeture de tous les commerces de centre-ville. Il ne faut pas se voiler les yeux. C'est une vérité. Il suffit de se promener dans Cahors pour voir même dans cette période pré estivale ou normalement il y a beaucoup de commerces il faut voir le nombre de vitrines sur le boulevard Gambetta en particulier qui sont aujourd'hui fermées, blanchies, et cætera. Par rapport à ce que vient de dire Monsieur CASTANG, il y a un autre élément important environnemental. Je pense qu'il est important de le souligner. C'est également votre intention Monsieur le Maire. C'est que ce projet de 6 000 m² ne va pas se faire n'importe où. Il va se faire sur un espace qui est aujourd'hui un espace avec une forêt de châtaigniers, avec des chemins ruraux. Et il y a de nombreux services de l'État qui ont déjà réfléchi à la question et qui ont déjà dit qu'ils trouvaient que cet emplacement n'était pas satisfaisant. Donc il y a plus que des critères économiques pour refuser l'implantation de cette nouvelle zone. Cette zone de 6 000 m² est placée sur un point, qui d'un point de vue environnemental fait partie des poumons de la Ville. C'est vraiment une erreur supplémentaire de vouloir implanter cette nouvelle zone à cet endroit-là.

M. SIMON :

En restant le plus calme possible, on va essayer de relativiser tous ces propos très emportés. D'abord sur le détail concernant la rue du Château du Roi, Madame RIVIERE, c'est l'artère principale du vieux Cahors dans le prolongement de la rue Nationale et elle mérite autant d'attention que la rue Nationale. C'est vraiment le cœur de la Ville médiévale de Cahors. Nous n'allons pas faire de lourds investissements. Nous sommes en train de mettre en synergie les acteurs privés qui vont pouvoir vraiment réinvestir ce quartier avec un chantier qui démarre par une ancienne élève du Master patrimoine qui s'investit sur cette Ville. Elle fait partie de ces nouveaux investisseurs que nous avons à Cahors du lycée Saint-Étienne qui va renforcer son pôle éducatif sur la rue des Soubirous, juste au-dessus. L'accompagnement de la Ville va être comme on le fait systématiquement la requalification de l'espace public dans un travail de co-construction qui se fait avec les habitants et les forces vives. Et il n'est pas question et je tiens à le dire formellement une bonne fois pour toutes, on arrête de dire, on n'a pas objectif de mettre du commerce dans la rue du Château du Roi. Le commerce se fait naturellement et ce n'est pas une collectivité qui organise le commerce. Ce sont les forces privées. Il y a eu il y a des décennies, des commerces de bouche aux quatre coins de la ville. Mais le commerce a évolué. Cela s'est reconcentré sur des périmètres. Ce que nous souhaitons dans l'architecture de cette rue qui était faite pour, je dirais, des tiers lieux, une série de chaussées à arcades, c'est retrouvé des activités qu'elles soient associatives, que cela soit des compléments aux logements, mais en rien du commerce traditionnel. Cela peut être aussi de nouvelles formes comme l'artisanat d'art ou ce genre d'activité, mais rien à voir avec du commerce traditionnel.

La rue du Pont Neuf, je pense que je vous en ai parlé. C'est que dans l'activité qu'on mène sur les déclarations d'utilité publique et travaux, j'y reviendrai tout à l'heure. Nous agissons pour rénover, faire rénover certains bâtiments qui sont laissés à l'abandon par leurs propriétaires. Mais nous agissons également pour réoxygéner l'urbanisme de cette Ville. La rue du Pont Neuf, c'est ça. Ce sont des locaux. On ne va pas citer le nom des anciens propriétaires. Ces locaux ont été rachetés par Territoires pour être démolis et pour oxygéner, c'est-à-dire enlever ce qui ne peut plus être gardé parce que c'est lépreux, insalubre.

Il y a des fissures donc on ne peut pas le réhabiliter. On va oxygéner cette rue un petit peu en remettant en valeur des bâtiments patrimoniaux comme le bâtiment où se trouve ORPEA et requalifier un petit peu cet espace public. Ce sont les 2 actions qu'on peut amener. On nous a toujours dit à Cahors, mais pourquoi vous ne démolissez pas dans ces rues obscures tous ces bâtiments inutiles ? Là, c'est ce qui se fait avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Ce qui se prépare puisque ce n'est pas encore fait.

Sur le fondement en lui-même et l'intervention sur le commerce, je voudrais rappeler quand même l'action majeure qui a été menée dans la requalification de l'entrée sud et la chance que nous avons eue d'avoir mis à disposition à l'époque en 2011-2012 une ingénierie prise en charge par le ministère de l'écologie pilotée par David MANGIN, prix de l'urbanisme européen et toute une équipe pluridisciplinaire dont un excellent cabinet conseil sur le commerce. On n'aurait jamais eu les capacités de se payer ce cabinet. Nous avons eu cette opportunité. Ce cabinet a bien étudié la stratégie de la Ville qui se décline en 3 pôles équidistants, l'entrée sud, Labéraudie, le centre-ville et avec un accent très fort, c'est dans la feuille de route ministérielle que nous avons eue, de maintenir toujours le renforcement du commerce de centre-ville. Je vous l'ai dit et je vous le répète dans l'entrée sud la requalification face aux inondations du Bartassec ne permettra pas de gagner 1 m² de surface de vente. C'est juste permettre aux acteurs économiques de faire évoluer leur outil de travail. Sans ça, ces outils de travail sont fichus. Resté et reconnu par ce cabinet d'études, le secteur de Labéraudie effectivement avec ses capacités pour lutter contre l'évasion commerciale des moyennes et grosses surfaces du secteur de Montauban. Ce n'est que ça qui est visé. Ce n'est pas pour venir en concurrence avec le centre-ville. Ce ne sont pas les boutiques. Je peux vous dire qu'autour de notre Maire, pas des dizaines, mais pas mal de dossiers ont été refusés parce qu'eux-mêmes venaient en concurrence du centre-ville. Celui qui a été accepté par la CDAC il y a quelques mois est en parfaite cohérence avec cette stratégie que je viens de vous développer.

Enfin concernant les problématiques environnementales, Monsieur CASTANG ne vous arrêtez pas à la seule voiture. Vous savez dans le centre-ville en quelques années, on a planté 400 arbres de plus. Je crois que ça compte. Et à un moment donné les Cadurciens il faut savoir apporter un équilibre entre ceux qui ont besoin de la voiture pour aller travailler et de leur offrir un service adapté et de faire progressivement ce que les usagers améliorent leurs comportements entre le piéton, le cycliste et l'automobiliste. C'est ça que l'on fait. Je l'avais déjà dit à Isabelle HEYMES. On n'est pas dans une solution drastique de dire tous en voiture, tout en voiture, non. On essaie aussi d'accompagner l'utilisateur à ce qu'il soit un petit peu plus respectueux de l'ordre. Voilà ce que je voulais dire.

Mme RIVIERE :

Juste pour donner suite Monsieur SIMON à ce que vous dites par rapport à Cahors sud. Permettez-moi une petite inquiétude malgré tout puisque finalement oui, je suis inquiète sur Cahors sud. Il y a un certain nombre d'enseignes qui vont très probablement quitter Cahors sud pour aller sur les premiers 8 000 m² de zones commerciales.

Le Maire :

Je pense que vous confondez Cahors sud et route de Toulouse en fait.

Mme RIVIERE :

Oui. Ce n'est pas dont vous parlez. Vous parliez de Cahors sud.

M. SIMON :

L'entrée sud de Cahors.

Mme RIVIERE :

D'accord. OK.

M. SIMON :

(Inaudible)

Le Maire :

Mais ce que vous évoquez.

Mme RIVIERE :

Excusez-moi, je voudrais qu'on parle de la même chose.

Le Maire :

La route de Toulouse.

Mme RIVIERE :

Là, parlez bien de la route de Toulouse.

Le Maire :

Oui, c'est ça.

Mme RIVIERE :

Donc c'est bien ce dont je parle. On est d'accord. Ce dont je parle c'est un certain nombre d'enseignes qui vous le savez bien vont quitter route de Toulouse pour aller sur cette première zone commerciale qui est passée en CDAC. Donc qu'elle va être le devenir de ces enseignes, de ces lieux. Ils vont être habités par quoi ? Qu'est-ce qu'on va y mettre à la place ? Ça va être des zones vides. Oui, je suis inquiète sur Cahors sud quand même. L'entrée sud pardon.

Le Maire :

Peu importe.

Mme RIVIERE :

Vous avez compris ce que je voulais dire.

Le Maire :

On a compris. Oui, absolument.

Mme RIVIERE :

Vous savez très bien qu'il va y avoir un transvasement des enseignes. Obligatoirement, il va se passer quoi là-bas ?

M. SIMON :

Alors je n'ai pas toutes les réponses Madame RIVIERE parce que le projet de l'entrée sud, c'est comme ça qu'on appelle l'entrée sud, est très complexe effectivement parce que nous avons à gérer ce qui est aussi une première nationale, la révision du PPRI qui est en cours, PPRI

torrentiel à distinguer avec le PPRI rivière, est en cours de révision. Le projet est extrêmement complexe. Il avance à son rythme. Et il est vrai que la recomposition urbaine que cette entrée qui ne s'est faite de manière tout à fait hétérogène sans schéma directeur. À l'époque, les gens achetaient des parcelles, construisaient. Il y avait la nationale 20 et on se mettait là où on voulait. Même sur le ruisseau, il y en a qui s'y sont mis, même sur le ruisseau à cheval. L'objectif est de redonner et de traiter le risque d'inondation dans un projet urbain qui effectivement va nécessiter certainement la démolition de quelques bâtiments qu'on est en train de cibler pour pouvoir les acheter. Il va y avoir un repositionnement de ces éléments-là. Ensuite, c'est le jeu du commerce, je dirais, de l'activité privée. Il y en a qui arrivent. Il y en a qui s'en vont. C'est ce que nous avons eu dans le centre ancien. L'hiver dernier, on s'était énormément alerté sur certaines vitrines qui se vidaient effectivement à juste titre. Mais ça revient. Ça revient et notre centre ancien, ce centre-ville est toujours extrêmement stable à 5,5 % de taux de vacance. C'est quelque chose qui est assez performant. Alors c'est vrai que si on le prend au coup par coup à l'émotion, ça pose problème. Il faut prendre un petit peu de recul et essayer de voir quand même une situation globale. Comme je vous l'ai dit, je n'ai pas réponse à toutes ces questions. Le seul objectif, c'est la volonté de bien faire pour nos concitoyens et nos entreprises.

Le Maire :

Je voudrais dire quelques mots. Je crois que vous avez évoqué la question de la cohérence. Toute notre action est bâtie sur la nécessité, la volonté de mettre en place de la cohérence. C'est d'ailleurs ce qui est souvent retenu lorsque nous intervenons. Je suis amené à le faire et Michel aussi dans d'autres Villes sur cette politique de reconquête du cœur d'agglomération dont j'ai parfois même un peu l'impression en toute modestie et sans vouloir être trop prétentieux, que cette action Cœur de Ville est un peu la consécration de ce qu'on avait aussi initié et dans cette volonté de travailler notre carte d'agglomération sur toutes les entrées, c'est-à-dire ne pas se limiter à un élément, mais bien être à la fois sur l'habitat, à la fois sur les espaces publics que cela soit les façades, que cela soit les rues, à la fois sur la tranquillité publique, à la fois sur la circulation. Et on a quand même revu certains éléments. Sur la question du stationnement, vous nous interpellez en vous réjouissant de la demi-heure gratuite. Je vous rappelle simplement, très tranquillement, que si on a pu mettre en place la demi-heure gratuite, c'est parce qu'on a fait la réforme. Si vous l'aviez faite avec les modalités passées, vous auriez aujourd'hui un contribuable qui serait de plus en plus pressurisé parce que votre stationnement, votre budget de stationnement serait en fort déficit. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est bien parce qu'à un moment donné on a eu un meilleur contrôle qu'on a la possibilité aujourd'hui d'avoir la possibilité de mettre une demi-heure gratuite.

De même, vous m'interrogez sur la question du commerce. C'est pareil. Ce qu'on souhaite, ce n'est pas être dans l'écume, dans l'émotion, mais bien sûr quelque chose qui est le plus cohérent possible. La cohérence, c'est de ne pas opposer, je suis désolé, la périphérie et le commerce de centre-ville. Ce n'est pas la même chose. Quand j'interviens, je dis toujours que je ne suis pas opposé aux commerces de périphérie à partir du moment où ça reste du commerce de périphérie et qu'il ne vient pas en frontal sur le commerce de centre-ville. C'est exactement ce qui nous a conduits collectivement d'ailleurs à prendre une décision unanime d'accepter le projet qui nous était proposé à Labéraudie. Pourquoi ? Parce que nous avons obtenu de passer de 11 000 m² à 8 000 m², que nous avons obtenus que les surfaces, les parcelles soient d'une dimension qui rende impossible la venue de commerces de moins de 300 m². Et on sait bien aujourd'hui que ce sont ces enseignes-là qui pourraient partir du

centre-ville pour aller ailleurs. Donc nous faisons en sorte d'être sur des enseignes qui n'existent pas aujourd'hui sur Cahors et que les consommateurs, y compris les Cadurciens, vont chercher ailleurs et notamment à Montauban. C'est bien cette évasion commerciale pour laquelle nous souhaitons nous battre et essayer de la diminuer.

Alors ensuite, cela peut entraîner des reports de la route de Toulouse sur la zone de Labéraudie, mais cela a souvent été le cas. Ce n'est pas nouveau. La problématique de la route de Toulouse aujourd'hui c'est qu'il n'y a pas la possibilité, ça a été dit, de pouvoir évoluer. C'est bien cette perspective de jeu, d'évolution qui permettra peut-être à un moment donné de participer à la résolution de cette route de Toulouse. Donc ce n'est pas la première enseigne qui aurait besoin de se développer et qui irait de la route de Toulouse à Labéraudie. Ça, toutes les municipalités précédentes l'ont portée. Je suis toujours surpris que vous interveniez sur cette question Monsieur GRINFEDER parce qu'à l'époque quand même, vous étiez aussi de ceux qui avaient une influence sur la politique conduite par mon prédécesseur, Monsieur Marc LECURU, qui avait lancé cet aménagement de la zone de Labéraudie avec aussi ce discours qui était de dire qu'on n'oppose pas le centre-ville et on ne privilégiait pas une zone, celle de la route de Toulouse, par rapport à une autre. Mais c'est ça qui nous guide. Alors vous m'interrogez de savoir ce que je vais décider personnellement tout en rappelant que je ne suis pas tout seul à la table à l'occasion de ce CDAC. J'espère qu'il y aura un consensus très clair avec tout le monde d'ailleurs, avec toutes les personnes qui y sont. Mais j'attends de voir qu'est-ce qui nous sera proposé, quelles enseignes seront proposées, c'est quand même majeur. Des enseignes à un moment donné qui nous permettront de limiter cette évasion commerciale vers Montauban. Je n'ai pas envie de la balayer d'un revers de main quand même parce que les Cadurciens me le demandent aussi. Je les entends me demander certaines enseignes qui sont attendues. Donc en fonction de ce qui me sera présenté, je prendrai ma décision et j'espère qu'elle pourra être partagée par le plus grand nombre possible des membres de cette CDAC.

Un dernier mot sur l'environnement, je le dis très tranquillement. Là, l'environnement, la politique notamment qui est liée aux voitures, ne se limite pas à la journée sans voiture. Vous en avez quand même bien conscience. La journée sans voiture, on a déjà testé. Ça a crispé. Nous, c'est l'inverse qu'on veut faire. C'est partagé avec les commerçants notamment, avec les habitants, cette volonté à un moment donné de réduire l'usage de la voiture et de rendre certaines Villes, certaines places, pardon, aux piétons. Et vous ne pouvez pas contester le fait qu'on en a quand même rendu beaucoup entre la place de la Libération, la place Champollion, la place Metges. Et ce que je constate d'ailleurs, et je l'ai vu notamment sur la rue du portail Alban, c'est qu'alors qu'auparavant les commerçants, les habitants ne voulaient pas entendre parler de suppression de parking. Aujourd'hui, ils nous le demandent. C'est ça la réalité. Quand vous voulez changer les choses, quand vous voulez faire évoluer les mentalités, il faut le faire aussi avec les habitants et les commerçants et je ne crois pas que ce soit la journée sans voiture simplement. Ça peut l'être. Je ne suis pas opposé. Et on ne peut pas le réduire à ça.

Notre volonté est d'avancer et vous pouvez au moins tenir grâce, rigueur par cette politique de reconquête du cœur d'agglomération d'être très concrètement dans une politique qui favorise l'environnement et le développement durable parce que les difficultés qu'on a eues sur ces dernières années, c'est bien l'étalement urbain. C'est bien ceux qui à un moment donné à développer les constructions en périphérie, qui a utilisé des espaces qui étaient dévolus à l'agriculture ou à l'environnement. Donc en privilégiant la rénovation, on participe de cette politique de développement durable. Et je dirais même qu'on favorise aussi l'économie locale

parce que ce que je constate, c'est qu'à chaque fois qu'on est dans la rénovation et notamment dans la rénovation de l'habitat et tout particulièrement lorsqu'on est dans cette nécessité de respecter le patrimoine, on est sur des savoir-faire et en général les savoir-faire ce sont toujours les entreprises locales qui le maîtrisent. Ce que je constate et on pourrait faire toutes les analyses qu'on veut, elles seraient utiles, c'est que la politique qui a été engagée en termes de rénovation d'espaces publics, en termes de rénovation de l'habitat, a un effet très clair sur l'artisanat local. C'est une évidence. On retrouve très souvent. Prenez la politique des façades par exemple, ce ne sont pas de grands groupes qui viennent. C'est à chaque fois de l'artisanat local. Cette politique-là, elle favorise de l'économie circulaire et elle favorise une politique de respect de l'environnement et du développement durable. C'est ça aussi c'est ambition-là qu'on souhaite partager avec chacune et chacun des Cadurciens. Ça passe par cette pédagogie et cette sensibilisation qui est nécessaire et pour laquelle je suis sûr vous pouvez tout à fait nous accompagner.

M. GRINFEDER :

Je ne veux pas polémiquer du tout sur ça, ne vous inquiétez pas. Simplement cela fait deux fois que vous dites que j'étais lié à la politique de la Ville à l'époque de Marc LECURU. J'étais Président de l'Association À mi-chemin 46 et à ce titre, j'ai été Président du comité d'environnement. Pour la petite histoire, ça peut vous intéresser. Franchement une association ça ne pèse pas beaucoup.

Le Maire :

Est-ce que vous êtes opposé à ce projet par exemple Michel GRINFEDER ? Est-ce que vous êtes par des écrits opposés à ce projet ? Vous n'étiez pas favorables au projet de Labéraudie ? Non, mais je vous pose une question très concrète. À l'époque, étiez-vous favorable ou pas ?

M. GRINFEDER :

Non.

Le Maire :

Et pourquoi ne l'avez-vous pas exprimé tout simplement ?

M. GRINFEDER :

Parce qu'à l'époque, je n'avais peut-être pas les idées. Pourquoi ? Je ne suis pas devin. À l'époque, je ne pensais pas ce que je pensais aujourd'hui, c'est-à-dire qu'une Ville comme la nôtre doit commencer à prévoir des zones maraîchères le plus près possible de son centre-ville. Parce qu'à l'époque même si j'ai été écologiste, je pense, convaincu. Je rappelle que j'étais élu écologiste à partir de 1983. Même le parti Vert n'existait pas. Ça, c'est pour Monsieur TESTA à l'époque. Ce que je veux dire c'est que j'avais quand même commencé à réfléchir.

Mais je n'imaginai pas l'évolution qui allait faire que comme aujourd'hui on peut penser qu'il est vital pour les grandes Villes, mais aussi pour les Villes moyennes, les Villes comme Cahors d'avoir le plus possible une autonomie au point de vue des vergers et des jardins. Je pense qu'à l'époque si j'avais cette idée-là qui avait été assez évoluée, j'aurais été opposé de façon plus virulente. Ma pensée a évolué heureusement d'ailleurs.

Le Maire :

Monsieur GRINFEDER vous allez vous retrouver avec Monsieur TESTA puisque des zones maraîchères, nous en avons.

M. GRINFEDER :

Oui.

Le Maire :

On travaille sur le PAT.

M. GRINFEDER :

D'accord.

Le Maire :

Et donc vous allez pouvoir parler ensemble.

M. GRINFEDER :

Si vous voulez, je n'étais pas d'accord avec l'implantation, avec la diminution de la zone maraîchère au niveau de Cabessut, de la zone de Cabessut parce qu'il me semblait que ça, il fallait le préserver. Mais ça n'allait pas plus loin si vous voulez. Je vous dis la vérité. Je ne vais pas avoir la langue de bois. Je ne me considère pas comme lié. Je n'étais pas adjoint à cette époque-là.

Le Maire :

On en prend acte. OK.

M. TESTA :

Monsieur GRINFEDER qui m'a interpellé, c'est bien. Je suis quand même très heureux Monsieur le Président que les jeunes, Monsieur le Maire qui est Président du Conseil municipal.

Le Maire :

En l'occurrence sur le PAT, c'est ... (inaudible)

M. TESTA :

Mais je suis très heureux que les jeunes enfants soient partis parce que c'est le genre de discours qui aurait pu bloquer leur croissance.

Non, je ne crois pas qu'on soit dans les mêmes optiques Monsieur GRINFEDER et moi. J'essaie dans le cadre de mes compétences et j'essaie d'en faire la démonstration. Pour moi, ça ne date pas d'aujourd'hui évidemment. Je ne change pas au gré du vent, c'est-à-dire qu'en ce qui concerne l'agriculture de proximité et ça fait à peu près plus d'une vingtaine d'années sur laquelle je me bats, mais de manière très concrète.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIERE et M. GRINFEDER s'abstiennent.
Adopté à l'unanimité.

8. Aménagement des rues du Secteur Patrimonial Remarquable – Programme voirie 2018 - Convention participation financière et Autorisation de programme.

Mme BONNET :

C'est une délibération mes chers collègues que nous prenons chaque année pour la prise en charge des frais de voirie au travers d'une convention de cofinancement entre le Grand Cahors et la Ville. Comme vous le savez maintenant la Grand Cahors a la compétence voirie pour créer, aménager, entretenir la voirie communautaire sur la base d'un enrobé et la Ville prenant à sa charge la plus-value qualitative des revêtements en béton désactivé ainsi que les réseaux au travers de budgets annexes. Ainsi la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Grand Cahors pour une gestion globale des travaux. Le plan de financement qui s'élève à 1 123 000 € s'établit pour 2018 par une tranche ferme de 894 000 € TTC et pour 2 019 par une tranche conditionnelle de 229 000 €. J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée, vu l'avis de la Commission Grands Projets, l'avis de la Commission Technique Développement Durable de valider l'autorisation de programme à hauteur de 1 123 000 € TTC ainsi que les crédits de paiement afférents au budget eau, assainissement et Ville pour 2018 et 2019, d'autoriser la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique, de participation financière de la commune de Cahors aux travaux d'aménagement des rues, du site patrimonial remarquable ci-annexé, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et a signé tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, de préciser que les crédits afférents des budgets annexes sont inscrits au budget 2018 selon les modalités du plan de financement et d'autorisations de programme susvisé.

Adopté à l'unanimité.

9. Lancement de l'enquête parcellaire suite à Déclaration d'Utilité Publique de travaux pour la réhabilitation de 6 immeubles sur le site patrimonial remarquable (SPR) de Cahors

M. SIMON :

Lors de la séance du 7 novembre de l'année dernière, nous avons approuvé la poursuite de la procédure de déclaration d'utilité publique travaux sur 7 immeubles bien ciblés. Par la présente délibération, je vous propose de lancer l'enquête parcellaire, étape suivante de la procédure. Or certes le dossier annexe est important. La délibération est conséquente, mais il s'agit juste d'un respect de formalisme. Je préfère quand même compléter l'information par quelque chose de plus opérationnel. Sachez que l'ensemble des propriétaires concernés est dans un objectif de rénovation de leurs biens ou de cession à l'amiable. Les choses avancent, mais il fallait passer par cette phase d'enquête parcellaire pour accompagner l'ensemble des acquisitions qui j'espère pourront se faire d'ici la fin de l'année. Je vous propose donc de prendre acte des éléments techniques des déclarations d'utilité publique travaux, d'approuver le dossier d'enquête publique parcellaire et d'autoriser Monsieur le Maire ou TERRITOIRES a engagé des procédures.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE/PATRIMOINE

10. Bail emphytéotique administratif au profit du Département en vue de la relocalisation de l'actuel musée de la résistance.

M. SIMON :

Dans le cadre de la délibération n° 10 un bail emphytéotique administratif au profit du Département pour la relocalisation du musée de la résistance. Dans le cadre du réaménagement de la place Bessières, il a été convenu avec le département du Lot de

relocaliser le musée de la résistance au 2^e étage du futur complexe cinématographique. La mise à disposition des locaux a été conjointement prévue sous forme d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 70 ans. On pouvait aller entre 19 et 99 ans. Le Département assurant toutes les charges d'entretien y compris les travaux de grosses réparations. Le 26 juin 2017, France Domaine a estimé la valeur vénale de la parcelle BY n°525 propriété actuelle du département à 160 000 €. Et un an après lors d'une 2^e consultation a évalué le montant global de la redevance du BEA, du Bail Emphytéotique Administratif, à 160 468 €. Vu l'équivalence des sommes concernées, il a été convenu que la redevance de 160 000 € serait réglée pour la remise en pleine propriété de la parcelle BY n°525. C'est l'équivalent d'un échange, étant précisé qu'une prise de possession anticipée a été autorisée par le Département. Je vous propose donc d'approuver dans les conditions précitées la conclusion du bail emphytéotique avec le Département et la remise par le Département à la Ville de la parcelle BY n°525, d'autoriser la prise de possession anticipée de ladite parcelle et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.

M. MAFFRE :

Oui, nous voterons contre cette délibération puisque nous sommes contre le projet du cinéma. Et au passage, nous avons été effarés par le plan par comptage qui est page 51. Je pense que les Cadurciens ne s'en rendent pas compte encore, la presse n'en parlant pas beaucoup. C'est l'emprise du cinéma sur la place. On le voit, ça déborde énormément par rapport au palais des sports et ça masque une partie du bâtiment de l'espace Clément Marot sans parler de l'architecture. C'est simplement la base de l'implantation et ça rompt complètement la belle symétrie de cette place d'origine. J'encourage tous ceux que ça intéresse de regarder la page 51 parce que c'est vraiment surprenant. Je me demande comment l'architecte des bâtiments de France qui est plutôt professionnel, plutôt soucieux, n'a pas tiqué sur ce fait là.

M. SIMON :

J'y reviendrai.

M. MAFFRE :

D'après mes informations, c'est le cas d'ailleurs. Il n'a pas eu gain de cause.

Le Maire :

C'est bien parce qu'il a une analyse professionnelle. Stéphane CASTANG.

M. CASTANG :

Oui, je voterai contre aussi cette délibération sur la base d'un argument qui peut rejoindre ceux de Monsieur MAFFRE. La tournure de la délibération d'ailleurs dans le cadre du réaménagement de la place Bessières, prêterait presque à sourire si le sujet n'était pas aussi sérieux parce que c'est dans le cadre de la construction du complexe cinématographique. Il ne faut pas inverser les choses. Ce n'est pas le réaménagement de la place Bessières qui provoque la construction du cinéma, mais bien l'inverse. Cela aurait été, je pense, plus clair pour tout le monde de le dire dans le cadre de la construction du complexe. On constate aussi au passage que l'opération de déménagement revient à transférer la propriété du musée à la Ville alors qu'elle était, si j'ai bien lu, si j'ai bien compris, au Conseil départemental jusque-là. C'est ce qui est accessoire, anecdotique.

Le Maire :

Seul un bâtiment en fait. Un des bâtiments appartenait à la Ville et l'autre appartenait au département. Michel GRINFEDER.

M. GRINFEDER :

Beaucoup de choses ont été dites, c'est vrai que ce plan de la page 51 est assez explicite. Si vous voulez, je ne parle plus de critères financiers. Je ne parle plus de ce dont on a beaucoup parlé. Là, c'est par rapport à l'esthétique de cette place. Il me semble et je l'avais rappelé lors d'un Conseil, je le redis aujourd'hui, les anciens combattants s'étaient beaucoup battus à l'époque du réaménagement de l'espace Clément Marot pour qu'on conserve l'harmonie de la place et que cette aile, non ce n'est pas une aile, le bâtiment central qui devait être modifié ne le soit pas. Je l'avais dit, mais la seule concession qu'on fait les anciens combattants, c'est cette ouverture en verre là au milieu qui allégeait un petit peu la structure. Mais ils avaient tenu et à l'époque je les avais compris et l'adjoint à l'urbanisme également. Ils avaient tenu à garder cette harmonie de la place. Or là, cette harmonie va disparaître. L'argument de dire que l'architecte des bâtiments de France, mais surtout les architectes n'ont pas proposé de conserver ces corps de garde et n'ont pas proposé de conserver tel quel l'ancienne place d'armes. Franchement Monsieur le Maire, ce n'est pas un bon argument parce que peut-être que de son bureau à Milan, Monsieur VIRGA ne voit pas les mêmes choses que les Cadurciens à Cahors. Mais un vrai architecte va s'intéresser avant de faire un projet. Selon l'endroit où va être ce projet, il ne va pas seulement s'intéresser à l'espace existant. Il va aussi se projeter, c'est sûr, dans le futur, ce que va être son bâtiment. Mais aussi, il va aussi se projeter dans le passé. Qu'est-ce qu'a été ce lieu ? Aujourd'hui mettre ce bloc de bâtiments en plein milieu de cette place entre un tiers et la moitié de la place va être occupé par ce nouveau bâtiment. Il suffit de regarder le plan que vous nous avez donné. Je veux dire que la destruction des corps de garde et l'emprise nouvelle qui va enlever près de la moitié de la place ancienne vont complètement défigurer cette place. À la limite, vous pouviez aller jusqu'à faire une passerelle avec le commissariat de police parce que je veux dire que vous allez de toute façon défigurer cette place. Cette place fait partie du patrimoine. Je comprends que Monsieur VIRGA ne l'ait pas perçu comme ça. Mais le Maire propose et l'architecte dispose. C'était à vous Monsieur le Maire à imposer le maintien de l'harmonie de cette place en gardant votre projet, en faisant votre cinéma auquel vous êtes attachés, et cætera. OK, on ne parle pas de ça. En tout cas, il fallait préserver ce lieu pour les générations passées en hommage à elles et pour les générations futures.

M. SIMON :

Juste quelques éléments non pas justificatifs, mais explicatifs parce que la discussion politique même quand on est contre le projet, ne justifie pas l'amnésie quand même. D'abord l'amnésie de ce qu'il y avait avant. La place, ce n'est pas ce qu'il y a à l'heure actuelle. Une place pleine de voitures, je ne sais pas si c'est votre objectif que vous voulez pour la Ville Monsieur CASTANG dans cette discussion précédente. Nous non, on veut donner de la vie à ce quartier et refaire de l'espace public digne de ce nom comme nous avons la place Mitterrand ou les allées Fénelon, la partie sud de la Ville. N'oubliez pas quand même qu'au 41 il y a un très gros bâtiment et plus gros encore que le futur complexe cinématographique qui a brûlé. Ne me parlez pas d'équilibre ou alors c'est un équilibre très récent Monsieur GRINFEDER. Ayez cette continuité. Alors je sais bien que c'est bien de ressasser à chaque délibération qu'on parle du cinéma, cet élément-là, mais rien n'a changé.

Dans ce qui vous a été présenté en novembre de l'année dernière, c'était exactement ce même projet. C'est cette même qualité d'espace public que l'on veut redistribuer. Et je ne voudrais

pas prendre référence à l'architecte Pierre SICARD, l'architecte des bâtiments de France. Pour prétexte, je voudrais surtout parler de ce travail partenarial que nous avons mené avec lui sur l'équilibre de la place. Ce qu'il nous a demandé, c'est d'avoir un équilibre volumétrique. Comme vous le voyez, on ne prend pas, on ne cache pas l'ensemble du bâtiment arrière. On s'équilibre par rapport à celui du commissariat. C'est juste un équilibre de positionnement sur la place pour repositionner un équilibre. Et Dieu sait si Pierre SICARD tient beaucoup aux symétries et aux équilibres des volumes. C'est tout ce que je voulais dire. Maintenant, je sais qu'à chaque délibération que l'on présentera sur ce projet, on reviendra sur un plan que vous aurez oublié d'avoir vu la précédente fois. C'est la vie. On va en rester là.

Le Maire :

Monsieur GRINFEDER, on va limiter un peu. Ce n'est pas mon style.

M. GRINFEDER :

Oui, je sais. Je vous fais souffrir. Je le sais.

Le Maire :

Non, rassurez-vous, pas du tout.

M. GRINFEDER :

Quand Monsieur SIMON dit qu'on va supprimer une place pleine de voitures là, j'ai le numéro d'Immo Mag de décembre 2017. Le futur complexe cinématographique de Cahors, la place de Gaulle dans le projet de l'architecte, elle est complètement envahie de voitures. Le projet c'est une place qui s'est recouverte de voitures.

M. SIMON :

Vous vous trompez de lieu, Monsieur GRINFEDER. C'est sur la place Bessières qu'on travaille. Ce n'est pas sur la place De Gaulle.

M. GRINFEDER :

200 places au lieu de 400, je ne vois vraiment pas ce que ça va arranger au niveau voitures. Je laisse à Monsieur CASTANG parce que je sais qu'il ne sera pas hypocrite par rapport à ça.

Le Maire :

Mais vous parlez de quoi ? J'ai du mal à vous suivre.

M. SIMON :

Il parle de la place de Gaulle.

(Intervention inaudible)

Le Maire :

Mais la place de Gaulle, il y a des voitures. Vous voulez enlever les voitures à la place de Gaulle ?

M. GRINFEDER :

Vous dites que vous supprimez les voitures de la place Bessières, mais si c'est pour en mettre 2 fois plus pour la place de Gaulle, je veux dire que je ne vois pas quel est le must. C'est clair quand même.

Le Maire :

On ne va pas en mettre deux fois plus puisqu'une partie du stationnement on la met dans le parking du CIRFA. Là en l'occurrence, c'est moi qui ai du mal à vous suivre pour le coup.

M. GRINFEDER :

Vous venez dans vos arguments de dire que Monsieur CASTANG devrait être content parce qu'on va supprimer une place pleine de voitures. Je vous réponds que vous allez en mettre une qui sera deux fois plus importante.

Le Maire :

Monsieur GRINFEDER, on va redonner à tous ces habitants du haut du boulevard, une place enfin. Le sud du boulevard et la satisfaction, elle est réelle aujourd'hui malgré vos oppositions de l'époque. Les allées Fénélon, la place Metges, la place de la Libération, ce sont des places que nous avons redonnées aux Cadurciens et aujourd'hui qu'ils plébiscitent. Je n'oubliais pas que vous étiez contre le trait d'union, que vous aviez fait des articles contre le trait d'union. Qui oserait aujourd'hui contester que la place Bergon a quand même un autre attrait qu'elle ne l'avait avant avec des voitures dessus ? Au bout d'un moment, je veux dire qu'on peut échanger sur des arguments, mais je ne peux pas répondre à tout non plus.

M. GRINFEDER : ... (inaudible)

Le Maire :

Mais l'un n'empêche pas l'autre. Peut-être qu'un jour il faudra travailler sur la place de Gaulle.

M. GRINFEDER :

Mais c'est trop compliqué pour vous de discuter. Mais c'était intéressant pour les commerçants de la place de la rue Wilson qui était des commerçants en grosse difficulté et la suite l'a montrée. Cette rue n'est pratiquement plus une rue commerçante maintenant. C'était intéressant que cette rue revive et soit le lien entre le centre-ville et le pont parce qu'il y avait d'ailleurs l'ancien lien avec le souterrain et que vous avez fait un trait d'union d'un endroit où il n'y avait pas de commerce.

Le Maire :

Mais quelle garantie ?

M. GRINFEDER :

C'était l'idée de faire passer les touristes dans cette nouvelle zone commerciale.

Le Maire :

Mais quelle garantie j'ai sur la rue Wilson alors que vous êtes opposé à tous travaux qu'on peut faire dans la Ville. Citez-moi des travaux que vous avez plébiscités ? Chaque fois qu'on engage des travaux qui remettent en cause l'existant, vous êtes toujours contre. Pourquoi pas après tout, on peut très bien être pour une Ville sous cloche qui ne bouge pas. On a tout à fait le droit de dire ça. Il n'empêche que ça n'est pas notre conception de la Ville qui doit évoluer. Vous êtes évidemment contre le quartier du XXI^e siècle. C'est une évidence. Vous avez le droit.

Vous étiez à l'époque me semble-t-il, peut-être que vous allez me dire que c'est faux, contre la rocade considérant qu'à un moment donné elle polluait totalement. Non, mais c'est une réalité. Il me semble que vous aviez même dit ça une fois que vous étiez contre la rocade et qu'en tout cas pour vous c'était un traumatisme.

M. GRINFEDER :

Entrez dans ces débats-là. J'étais contre la rocade au-dessus du pont Valentré. C'était ridicule de défigurer.

Le Maire :

Si vous voulez faire la rocade, il faut bien la faire quelque part.

M. GRINFEDER :

C'était toujours dans le même esprit de défigurer un site.

Le Maire :

Donc vous êtes contre la rocade, contre tout.

M. GRINFEDER :

Et celui-là, il a été défiguré. On ne peut pas dire le contraire, Monsieur le Maire.

Le Maire :

D'accord. Vous m'expliquerez où vous auriez fait passer la rocade. Mais peu importe, on ne va pas faire le débat là-dessus.

M. GRINFEDER :

La faire passer plus loin.

Le Maire :

Ce que je constate c'est que vous me direz quel projet vous avez envie de porter d'aménagement d'espaces publics sur cette Ville. Pour le moment, je n'en vois jamais aucun. Je la soumetts à votre approbation.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIERE, M. GRINFEDER et M. CASTANG votent contre.

Adopté à la majorité.

11. Régularisation foncière entre la commune de Cahors et le Département du Lot – parcelles situées au droit de la Place Bessières

M. SIMON :

On va continuer quand même sur ce lieu qui prête à discussion. C'est quelque chose d'un peu plus technique et d'un peu plus léger. La préparation technique du dossier du complexe cinématographique a été menée de manière extrêmement professionnelle par l'équipe d'ingénierie autour de Tonio VIRGA et par les services de la Ville et du Grand Cahors en investiguant l'ensemble des domaines concernés et que cela soit les réseaux, les sous-sols, les limites de propriétés. Ce dernier contrôle des limites de propriétés a mis en exergue une légère déviation de l'implantation du muret qui sépare l'espace Bessières de la cour adjacente du Conseil départemental. Ces 2 triangles, vous les avez de dessiner dans le plan annexé de 10 à 20 m² en décalage. Ils devront faire l'objet d'une régularisation et c'est ce que cette

délibération vous propose. En accord avec les départements et sans soule financière, cet échange de microfoncier permet une régularisation de la situation. Je vous propose donc d'autoriser la régularisation foncière à intervenir avec le département pour 20 et 10 m², d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents et de prévoir que l'acte d'échange sera régularisé dans la forme administrative avec la prise en charge des frais par la commune.

M. CASTANG :

Non, je levais le doigt justement pour intervenir et dire que j'étais pour. Parce que comme il s'agit d'une régularisation foncière et qu'elle aurait pu se faire en dehors de ce projet-là, on ne va pas être contre le fait de régulariser. Exceptionnellement, on sera pour.

Le Maire :

Comme vous le renvoyez souvent au cinéma, c'est pour ça.

Adopté à l'unanimité.

12. Restauration des œuvres du Musée de Cahors Henri Martin – plan de financement prévisionnel – phase 1

M. SIMON :

On passe un autre chantier, le musée Henri Martin pas sur le bâtiment, mais pour le chantier des collections. Vous savez que tout un inventaire a été fait de ce chantier des collections. Ce chantier a identifié 207 œuvres qui seront exposées dans le cadre de la nouvelle muséographie et qui nécessitent une restauration. L'ensemble de la restauration représente un coût de 267 000 € HT et ça a été programmé sur 3 exercices le temps que le chantier arrive à son terme fin 2019, début 2020. Je vous propose pour cette année une première phase de restauration de 40 œuvres pour un coût de 40 055 € HT financés à 35 % par l'État, par la direction régionale des affaires culturelles et 35 % par la région Occitanie et 30 % à charge de la Ville. Je vous propose donc d'approuver ce plan de financement de la phase 1. Les 2 autres phases seront de la même veine. D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires ainsi qu'à signer tous les actes nécessaires à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

13. Conventions pour la Connaissance et la Diffusion du Patrimoine de Cahors entre la Région Occitanie et la ville de Cahors

M. SIMON :

La délibération n° 13 sur la connaissance et la diffusion du patrimoine de Cahors entre la région Occitanie et la Ville de Cahors. C'est ce qu'on appelle les missions d'inventaire. Les missions d'inventaire étaient préalablement pilotées par les services de l'État. Décentralisation oblige, c'est la région depuis quelques années qui portent cette mission et la région contractualise avec les collectivités pour assurer, pour apporter sa contribution et à avoir des acteurs très proches du territoire. Elle propose de reconduire ces conventions qui existent déjà depuis de nombreuses années entre la Ville et la Région et avant avec l'État. La convention entre la Ville et la Région pour les 3 ans à venir avec les mêmes caractéristiques financières c'est-à-dire la Région apporte 50 % de participation avec quand même une particularité, c'est que ce type de convention permet également de financer un peu de fonctionnement de la direction du

patrimoine. Je vous propose d'approuver le plan de financement susvisé, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre et la convention financière et dire que les crédits à la réalisation de cette dernière ont été prévus au budget 2018.

Mme RIVIERE :

Alors effectivement cette délibération concerne les conventions entre Cahors et la r=Région Occitanie pour la connaissance et la diffusion du patrimoine et plus généralement d'ailleurs le Grand Cahors. Elle concerne un rapport qui est passé en Commission permanente du Conseil régional vendredi dernier. Évidemment, nous sommes totalement favorables à cette convention et à la meilleure connaissance et meilleure diffusion de notre patrimoine. Depuis plusieurs années effectivement la région coordonne plusieurs missions partenaires qui sont réparties d'ailleurs sur l'ensemble de notre territoire. Au titre de l'exercice 2018, il a été proposé de soutenir entre autres le département du Lot pour la poursuite du travail d'inventaire qui a été engagé l'an dernier et d'engager une collaboration pluriannuelle de 2 018 à 2 020, de soutenir financièrement la Ville de Cahors et l'agglomération du Grand Cahors en lien avec le plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine remarquable ex-secteur sauvegardé et d'étendre cette opération d'inventaire à plusieurs communes concernées par l'opération bourg centre ce qui d'ailleurs augmente, je crois, la subvention de 20 000 €. Alors une convention-cadre entre la région Occitanie et la Ville de Cahors était établie. Là où moi, ça coince un peu, c'est que je n'ai pas les mêmes chiffres que ceux que vous avez annoncés. C'est-à-dire que ce qui a été annoncé à la région c'est un coût total de cette opération de connaissance portée par la Ville et à 300 000 € pour la durée de l'opération. J'ai regardé sur les 3 ans. Vous parlez de 180 000 €. Là où on est d'accord, c'est sur le taux de 50 % effectivement de subventions. On n'est pas du tout d'accord sur ce chiffre annoncé, 180 000 €. J'ai 300 000 €. On est favorable à tout cela, mais en revanche si on n'est pas d'accord sur les chiffres, je m'abstiendrai. Probablement que je n'ai pas bien compris vous avez probablement une explication à me donner. Ça fait une grosse différence quand même.

Le Maire :

On va vérifier.

M. SIMON :

Non, mais je vais répondre tout de suite parce que là vous avez anticipé à la délibération qui sera proposée le 5 juillet prochain au Conseil communautaire.

Comme vous l'avez bien expliqué au début, la délibération qui a été prise par la Région intègre et la Ville de Cahors et les 3 bourgs centres de Pradines, Catus et Saint-Géry-Vers.

Mme RIVIERE :

Pardonnez-moi Monsieur SIMON, mais là, je vous parle bien de Cahors et que de Cahors.

M. SIMON :

À Cahors, il n'y a pas 300 000 €. C'est 180 000 €.

Mme RIVIERE :

Écoutez, je ne sais pas. Je l'ai sous les yeux.

M. SIMON :

On va regarder. Il y a une erreur parce qu'à Cahors ce n'est que 180 000 €. Ensuite par contre vous ajoutez les 20 000 € par an de participation et vous multipliez à raison de 50 %. Vous retrouvez bien les 120 000 € qu'il vous manque pour faire les 300 000 € complets. Il y a peut-être une problématique de rédaction. Mais la réalité est celle-ci. À Cahors, ça a été toujours 180 000 €, c'est-à-dire 60 000 € par an subventionnés à 50 %. Les négociations qui ont été menées avec la région pour les opérations bourgs centres de Catus, Pradines et Saint-Géry-Vers, c'est 40 000 € chacune subventionnée à 50 %, ce qui fait le complément. C'est une complémentarité si vous voulez. Il n'y a pas d'évolution.

Le Maire :

Si vous voulez bien nous communiquer les éléments, on vérifiera par acquit de conscience.

Mme RIVIERE :

Oui, je vous les passerai. Absolument. Tout à fait.

On approuvera.

Le Maire :

Comme vous voulez.

Mme RIVIERE :

On aura une explication à un moment ou à un autre.

Le Maire :

Oui. Aucun souci. On vous appellera directement. Il n'y a pas de problème.

Adopté à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

14. Approbation du projet de contrat Grand Site Occitanie

Le Maire :

Michel SIMON et le projet de contrat Grand Site Occitanie.

M. SIMON :

Bien mes chers collègues, Cahors et Saint-Cirq-Lapopie Pech Merle étaient les 2 grands sites Midi-Pyrénées labellisés en 2009. Le partenariat qui avait été ainsi contractualisé avec la région Midi-Pyrénées a été une opportunité exceptionnelle pour l'attractivité touristique des territoires concernés. Je rappelle que ces contrats ont permis au-delà d'importantes actions de communication qui avaient été menées et qui ont été menées sur l'ensemble des médias nationaux et internationaux, des choses qu'on n'aurait jamais pu se payer nous-mêmes. Ça a amené aussi des aides financières pour étoffer les projets publics, mais également les projets privés qui ont montré avec l'attractivité touristique de nos territoires. L'évolution régionale de 2013 et la création en de la région Occitanie ont maintenu et renforcé cette stratégie touristique qui intégrait dans son évolution là aussi un partage des compétences qui avait fait l'objet de nombreuses discussions il y a quelques années de la loi NOTRe entre la Région, Département et les EPCI puisque c'est une des particularités le tourisme comme le sport et comme je crois une 3^e activité où la compétence est partagée. L'intégration des communes de

Lot-Célé au Grand Cahors avait déjà anticipé une réponse en termes de destinations touristiques territorialisées. Le travail mené maintenant et depuis de nombreuses années avec la vallée du Lot et du vignoble pour l'œnotourisme, autour de la rivière et de la future voie verte, initie une dynamique à la vallée du Lot. C'est dans cette continuité que le Grand Cahors a proposé à la Communauté de communes de la vallée du Lot et du vignoble de concourir conjointement pour la candidature Grand Site Occitanie. Notre dossier a été retenu le 15 décembre dernier parmi les 40 grands sites d'Occitanie. Et le projet de contrat a été validé lors du dernier Comité de pilotage du 31 mai 2018. À l'identique du premier contrat de 2 009, celui-ci va nous donner les moyens de concrétiser la destination touristique Cahors vallée du Lot et d'amplifier son attractivité. Je vous propose d'approuver le projet de contrat Grand Site d'Occitanie afférent à la destination Cahors vallée du Lot et d'autoriser notre Maire ou son représentant à signer le contrat.

Le Maire :

Est-ce qu'il y a des questions sur ce beau projet ? Je suis heureux qu'on ait été retenu par l'Occitanie. On sait à quel point l'ancien contrat Grand Site Midi-Pyrénées a pu nous apporter que cela soit en financement ou en ingénierie. Nous avons souhaité aller de l'avant en nous associant avec la vallée du Lot et du vignoble. Je pense qu'on a un beau projet à porter ensemble avec une destination qui pourra concurrencer à un moment donné l'offre importante qui existe en matière touristique en Occitanie déjà et évidemment sur ce pays avec un objectif, je crois, de la Présidente qui est de faire de l'Occitanie une destination majeure en Europe. Je la soumets à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

15. Désignation du Délégué à la Protection des Données Personnelles

M. BOUILLAGUET :

Une délibération n° 15 sur la désignation du Délégué à la protection des données personnelles. C'est le sujet qui avait été évoqué lors du dernier Conseil municipal par Christophe TILLIE qui nous demandait pourquoi on n'était pas encore en ordre de marche à ce sujet. Alors, il avait raison sur le fond.

Mais sur la forme, on lui avait répondu que la réglementation ne s'appliquait qu'à partir du 25 mai 2018, c'est-à-dire après le Conseil municipal qui avait eu lieu dernièrement. En fait l'administration a travaillé sur le sujet de façon à organiser la façon dont cela sera fait. Il y aura un délégué à la protection des données personnelles, c'est l'objet, qui sera le pilote de la gouvernance des données personnelles au sein des structures. Il aura une mission d'information, de conseil, mais également de contrôle de notre conformité par rapport au règlement et tout ce qui se rapporte au traitement des données personnelles. C'est quelque chose qu'on voit partout. Tous ceux qui ont des applications diverses et variées le voient en ce moment. Tous les opérateurs nous demandent à chaque fois une acceptation par des pop-up sur les applications. C'est en cours dans toutes les organisations. La mission confiée à cette personne, c'est de mutualiser la fonction pour tous les organismes, c'est-à-dire Ville de Cahors, Communauté d'agglomération du Grand Cahors, CCAS, CIAS, office de tourisme, l'EPIC régie d'équipement culturel, le SMOC, le SMOCUC, le SCoT et le SIPA, c'est-à-dire 10 structures avec un agent à temps non complet qui sera affecté sur ce projet. Après, on avancera en marchant.

On verra si le temps partiel est suffisant ou pas. Dès le mois de septembre, il y aura des sessions d'information sur le sujet. Ensuite, on recensera peu à peu toutes les données à caractère personnel sur l'ensemble des 10 structures. L'objet de la convention, c'est de désigner une personne en charge de cette nouvelle mission comme délégué à la protection des données si vous en êtes d'accord.

Adopté à l'unanimité.

16. Abrogation de la délibération n° 29 du 16 juin 2016 – approbation de la délégation du Conseil municipal au Maire en matière de marchés publics et d'accords-cadres, et de leurs actes y afférents

M. BOUILLAGUET :

Délibération suivante qui est l'abrogation d'une délibération et donc une nouvelle délibération sur le sujet des marchés publics. Pour faire simple et en éviter la lecture exhaustive, vous savez que toutes les délibérations en matière de marchés publics et d'accord-cadre, on en voit passer souvent. Elles font toute référence à des seuils mini, à des seuils maxi sauf que dans les délibérations précédentes on nommait enfin on quantifiait ces seuils puisque précisément on disait inférieur à un seuil de tant d'euros ou de tant d'euros pour tout ce qui était achats publics. On précisait dans chaque délibération les montants de ces seuils. Dans un souci de simplification, la réglementation essentiellement européenne modifiant couramment ces seuils ce qui nous oblige à chaque fois à prendre une nouvelle délibération correspondant aux nouveaux seuils. Désormais, on met les montants inférieurs aux seuils formalisés. On a remplacé le montant par seuil formalisé qui est forcément le seuil de la réglementation actuelle. Par parallélisme des formes, c'est une délibération qui est prise dans les autres collectivités, dont le Grand Cahors bien entendu.

Adopté à l'unanimité.

17. Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot

Le Maire :

Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Énergie du Lot.

M. BOUILLAGUET :

Oui là, c'est la même chose. C'est l'approbation des statuts modifiés de la Fédération Départementale d'Énergie du Lot feu l'AFDEL qui a décidé de modifier ses statuts pour se mettre en conformité également. Vous avez tous les points qui sont modifiés, l'article 1, 2.1, 2.5, 2.6, 4. Et ils ont vraiment des objets différents. Je sais que certains parmi vous en ont fait une lecture très précise, qu'ils interviendront, c'est possible. Si vous voulez, je vous lis tous les articles, mais c'est un peu long. Le premier, c'est sur le nom d'usage qui change et la FDEL devient Territoire d'Énergie Lot puisqu'au niveau national, c'est la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, FNCCR. C'est une façon de mieux s'identifier en local par rapport au national. L'article 2.1 est relatif aux activités, exercices effectués au titre de l'électricité d'un point de vue général. L'article 2.5 par rapport aux infrastructures de recharge pour les véhicules électriques. La modification de l'article 2.6 permet aux syndicats de mettre en œuvre et d'exploiter des bases de données d'intérêt général ou de géoréférencement. C'est important. L'article 4 par rapport aux modalités de reprise des compétences à caractère optionnel avec un ajout d'un préavis de 6 mois pour les anciennes compétences. L'article 5 est

également modifié. Il est relatif à la constitution du comité syndical et il concerne diverses dispositions, dont le nombre de délégués. Puis la représentation des EPCI à fiscalité propre au sein du syndicat. Puis un autre article introductif pour laisser le choix du secteur d'énergie aux futures communes nouvelles qui seraient issues des communes appartenant à plusieurs secteurs d'énergie. J'ai fait assez vite, mais s'il y a des interventions sur le sujet je pourrais également répondre.

M. CASTANG :

Effectivement nous avons fait une autre lecture de la modification de ces statuts. C'est bien plus qu'une simple mise en conformité ou un changement de nom. Pour essayer de le démontrer, je vais reprendre 3 articles, mais notamment ceux que vous avez aussi déjà cités. En fait l'évolution de ces articles est cohérente. Enfin je veux dire que les 3 exemples que je vais prendre se tiennent entre eux. L'article 2 le 6^e tiret : « le syndicat exerce notamment les activités suivantes. » Donc je vais directement au 6^e tiret : « la réalisation ou intervention pour faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie. » Alors dans la délibération il manque un mot puisque c'est « la demande d'énergie de réseau des consommateurs finaux desservis en basse tension. » Si cela apparaît aussi. Je ne l'avais pas vu. Ça pour nous, c'est clairement une modification qui est au service de l'installation des compteurs Linky. On ne fait pas une obsession des compteurs Linky. Alors que la Cour des comptes a rappelé tout récemment que les compteurs appartiennent bien aux communes. Un autre exemple, ces nouveaux statuts diminuent fortement le pouvoir des communes en diminuant notamment de façon drastique le nombre de délégués au Conseil syndical, un délégué par commune de moins de 1 000 habitants contre 2 actuellement. L'argument est qu'en fait, on manque de forces vives dans ces petits Conseils municipaux. Mais on peut aussi le traduire comme une réduction des représentants élus, donc une diminution de la capacité à éventuellement s'opposer. En plus un EPCI peut se substituer à une commune. Ça, c'est aussi dans l'article 5. Le 3^e et dernier exemple, c'est l'ajout du sous-article 2.6.9 des statuts modifiés qui permettra donc à la FDEL de mettre en œuvre, on l'appelle toujours la FDEL tant que le vote n'a pas eu lieu, et d'exploiter des bases de données d'intérêt général. En clair, il ouvre la porte à l'utilisation des données personnelles des usagers à des fins que l'on peut facilement imaginer commerciales. En conclusion, on estime que la FDEL devrait être au service des communes et des usagers et non l'inverse.

Nous allons donc voter contre comme l'a fait d'ailleurs une commune très récemment et peut-être comme on le fera maintenant si mes arguments sont entendus.

Le Maire :

C'est courageux.

M. BOUILLAGUET :

Oui enfin ces quelques points sur les 3 points que vous avez évoqués très rapidement. En l'état de l'art, si je puis dire, au-delà de la réglementation et en effet une commune s'y est opposée, mais à ce jour les règlements que l'on a c'est qu'on ne peut pas s'opposer à la pose des compteurs Linky qui répond à une obligation légale sauf à ce que l'acte, c'est-à-dire l'acte c'est la délibération, soit frappé d'illégalité. Après le juge en décidera. Il y aura sûrement de la jurisprudence sur le sujet. Mais pour l'instant de notre point de vue, c'est une obligation légale que les communes ne peuvent s'opposer à la pose des compteurs Linky.

Sur le 2^e point, c'est-à-dire la diminution de la représentation des communes, c'est faux puisque les 59 représentants de communes subsistent en nombre identique au statut précédent. La représentation des Communautés de communes, elle n'est en rien privative de celle des communes. D'accord ? En fait rien n'a changé. C'est un complément au contraire. C'est en lien notamment avec les compétences nouvelles des Communautés en matière d'éclairage public.

Sur le 3^e problème que vous évoquez finalement dont on avait parlé précédemment avec la protection des données. Ce n'est pas la même chose, c'est-à-dire comme toutes les collectivités Territoire Énergie Lot, elle est soumise à la RGPD ça, c'est sûr, la protection des données comme tout le monde, ça l'oblige à faire les travaux que nous allons mener dans nos collectivités également. En fait, l'impact sur les données privées, sur la vie privée, il n'y en a pas ici puisque c'est le système de géoréférencement des ouvrages qui a été introduit au statut. Dans le statut vous avez le géoréférencement des ouvrages, je le redis une 2^e fois parce que j'ai du mal, qui a été introduit. Mais cela n'a rien à voir avec les données produites par les usagers. Je voulais juste contredire de mon point de vue ce que vous avez dit.

M. SIMON :

Etant Vice-président de cette structure, je ne prendrai pas part au vote, mais je ne peux que confirmer ayant participé à ces travaux d'évolution des statuts les propos que vient de dire Vincent BOUILLAGUET. Je voudrais juste rajouter que sur l'engagement qu'avait la FDEL et qui a toujours eu la FDEL sur la maîtrise de la consommation d'électricité. Il y a déjà des années et des années avant la loi transition énergétique, c'était une mission qui était établie. Et l'application de la loi transition énergétique a fait qu'il fallait le reformater, je dirais, par écrit et le réintroduire de manière beaucoup plus officielle dans les statuts. Effectivement ensuite l'évolution de nos collectivités fait que les Communautés de communes peuvent prendre la compétence sur l'éclairage public. Donc automatiquement, ils viendront en plus des 59 communes qui sont représentées au comité syndical. Il n'y a aucune évolution. Il n'y a aucune restriction du pouvoir des communes sur ce syndicat départemental.

M. SIMON ne prend pas part au vote.

MM. CASTANG et GRINFEDER votent contre.

Adopté à la majorité.

Départ de Mme DUPLESSIS-KERGOMARD à 21 h 15

Présents : 28

Excusés : 7

Procuration (s) : 4

18. Protocole d'accord transactionnel avec la société JOURETNUIT relatif au retrait des panneaux lumineux en infraction

M. BOUILLAGUET :

Comme son nom l'indique, c'est un protocole d'accord transactionnel entre la commune de Cahors et la société JOURETNUIT. Alors c'est quoi une transaction ? C'est un contrat où chacun renonce à une partie de ses prétentions. Ça veut bien dire que chacun fait un geste et signe un protocole d'accord transactionnel au cas d'espèce. De quoi il s'agissait ?

Vous savez ce sont les panneaux dont on avait parlé également ici, les panneaux lumineux qui étaient au rond-point de Bégoux, au rond-point de la Beyne et au rond-point de Regourd donc aux 3 ronds-points quand même très importants d'entrée ou de sortie de Ville alors que la

réglementation locale de publicité l'interdisait. Ils n'avaient pas la même interprétation que la nôtre. Eux, ils maintenaient les panneaux. Nous, on leur disait qu'on n'était pas d'accord. Ils ont formé un référé suspension devant le Tribunal administratif de Toulouse. Puisque nous, on voulait exécuter des astreintes journalières. Chaque jour courant sans enlever le panneau en parallèle il y avait une astreinte de montants élevés. Ils ont introduit un référé. Ce référé a été rejeté en fait au motif que l'urgence n'était pas caractérisée. Il n'y avait pas urgence à prendre une décision. On risquait de partir sur une procédure très longue s'agissant du retrait des panneaux. Comme les montants des astreintes étaient importants et comme notre but était que les panneaux soient retirés, ce n'était pas de gagner de l'argent, il y a eu un accord transactionnel. Cet accord transactionnel, c'est le suivant : « La société JOURETNUIT se désiste de l'ensemble de ces recours devant le tribunal administratif de Toulouse et procède à l'enlèvement des panneaux au plus tard le 1^{er} juillet prochain. » Pour le moment, ils ne les ont pas enlevés, mais ils les ont éteints. Ce n'est déjà pas mal. « Et en contrepartie, la commune retire les arrêtés d'astreinte et accepte de ne pas recouvrer les sommes dues. » Notre objectif initial quand même qui était de retirer les panneaux litigieux tout en garantissant la sécurité juridique de la collectivité. Pour nous, c'est un bon accord que nous signons avec l'entreprise.

M. CASTANG :

Oui évidemment qu'ACHD prend favorablement cette décision d'éteindre ou de retirer les panneaux. Depuis le mois de janvier, nous avons été en contact à plusieurs reprises avec Monsieur COSTE à ce sujet. Nous y étions attentifs. En revanche le protocole d'accord même si évidemment l'objectif pour la Ville n'est pas de se faire de l'argent sur ce dossier-là, la Ville était dans son bon droit de demander le versement des indemnités journalières. C'est vrai quand on stationne et qu'on ne paye pas son stationnement il n'y a pas d'accord transactionnel derrière. On paye. Donc ce qui s'applique aux simples citoyens, aux particuliers, devrait s'appliquer à cette entreprise qui a joué avec le feu et qui savait ce qu'elle faisait dès le début. Néanmoins on votera pour puisque l'objectif est atteint.

M. BOUILLAGUET :

Souvent, quand il y a des recours, il n'y a pas forcément de paiement simultané. Parfois, on fait un recours et il n'y a pas de paiement même pour des usagers autres que ceux-là. Mais là, les astreintes sont des astreintes dont le produit revient à l'État. Mais le produit ne revient pas à la collectivité.

Comme je le disais en introduction, c'est une transaction donc chacun fait un pas. L'idée étant que nous n'ayons pas cette pollution et ces désagréments. Eux, ils n'ont pas en contrepartie les sommes à payer pour les nombres de jours. Après, on peut toujours repartir sur des procédures longues, mais ce n'est pas le but de la collectivité.

Le Maire :

Il y avait manifestement un risque de perdre, faible, mais il existait. On a privilégié quand même une solution qui permettait aussi à ce que la Ville ne porte pas le risque. Je la soumetts à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Adopté à l'unanimité.

19. Prise de possession anticipée – Résidence étudiante rue Frédéric Suisse

Le Maire :

Michel SIMON.

M. SIMON :

Oui pour cette prise de possession anticipée du foncier de la petite cour devant la résidence étudiante rue Frédéric Suisse, juste pour vous dire que la régularisation de l'état de division liée à la vente de ce foncier en 2006 par nos prédécesseurs, la S.A. POLYGONE, nous a permis un toilettage complet de ce dossier étant la finalisation du chantier cet été pour être définitivement officialisé. Devant assurer quand même la rampe d'accessibilité, nous avons quelques centimètres de rattrapage à faire au bâtiment pour sa mise en lactation. La S.A. POLYGONE a donné son accord pour une prise de possession anticipée par la Ville de cette cour avant. Je vous propose d'abroger la précédente délibération du 2 février 2016 et d'approuver la répartition de l'état de division globale qui avait été validée. Cela ne change pas. Et surtout d'approuver cette prise de possession anticipée de la cour avant de l'immeuble pour permettre l'intervention des services.

Adopté à l'unanimité.

20. Commissions municipales – Élection d'un nouveau membre au sein de la Commission « Grands projets – urbanisme – aménagement urbain – reconquête du secteur sauvegardé – commerce de centre-ville – ville numérique ».

M. BOUILLAGUET :

Oui, c'est sur la Commission Grands Projets, urbanisme, aménagement urbain, reconquête du secteur sauvegardé, commerces de centre-ville, Ville numérique. Commission dans laquelle souhaite participer Geneviève LAGARDE et pour ce faire Sabine HAUDRY propose de céder sa place. C'est un petit jeu de chaises musicales entre les 2 personnes.

Un élu (inaudible) :

Mme RIVIERE, M. MAFFRE et M. GRINFEDER s'abstiennent.
Adopté à l'unanimité.

ANIMATIONS

21. Cahors Plage 2018 : conventions de partenariats

M. BOUILLAGUET :

Trois délibérations sur Cahors Plage qui aura le du 14 juillet au 19 août 2018. La première est assez classique. Elle autorise Monsieur le Maire ou son représentant à négocier avec les partenaires financiers qui sont prêts ou qui souhaitent aider Cahors Plage. Ce sont des conventions de parrainage. C'est une délibération de principe. On vous demande comme chaque année de l'adopter. Elle est valable chaque fois. On la prend aussi pour tous les événements dans lesquels il y a des parrains.

M. CASTANG :

Je ne suis pas nécessairement contre le projet ou le principe de Cahors Plage, mais pour les mêmes raisons que l'an dernier, c'est-à-dire le risque qui est lié au sable qui provient de carrière et qui nécessite un traitement chimique particulier. Tant que la plage de Cahors Plage

n'évoluera pas vers un espace végétalisé, nous nous abstenons sur les trois délibérations qui sont liées à cette opération.

M. MAFFRE :

Nous aussi effectivement ... (inaudible) Il y a la piscine. Je croyais que j'étais entendu. Il y a la piscine d'été. On aurait pu faire un concept un peu plus vert comme ça existait dans le temps à Cahors. On est contre le principe. C'est vrai qu'on avait voté pour l'année dernière, j'ai regardé, parce que ces trois délibérations sont uniquement sur l'organisation de l'opération. Ce n'est pas contre ces trois délibérations, mais c'est sur le principe. Et l'année d'avant, on avait voté contre. Donc pour clarifier, on votera contre.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIERE, M. GRINFEDER et M. CASTANG votent contre.

Adopté à la majorité.

22. Cahors Plage 2018 : Occupation domaine public pour restauration rapide

M. BOUILLAGUET :

La suivante, c'est l'occupation du domaine public pour restauration rapide. Cette délibération, on la retrouve chaque année également. Là, c'est la fixation du prix pour un montant de 1 000 € pour toute la durée de la manifestation puisque c'est une occupation du domaine public. L'occupant règle la redevance. S'il y avait des fermetures exceptionnelles, il y aurait un prorata temporis, mais on ne le souhaite pas évidemment. On souhaite que la saison soit belle.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIERE, M. GRINFEDER et M. CASTANG votent contre.

Adopté à la majorité.

23. Cahors Plage 2018 : Règlement intérieur manifestation

M. BOUILLAGUET :

Oui le règlement intérieur, il a été modifié pour une bonne chose, une bonne nouvelle pour les baigneurs puisque la baignade se fait à l'intérieur de la plate-forme, elle sera ouverte dès 11 h du matin, de 11 h à 19 h alors qu'autrefois enfin jusqu'à maintenant, jusqu'à 20 h, alors qu'elle était ouverte qu'à partir de 13 h. Les enfants pourront profiter des joies de la plate-forme dès 11 h et non plus 13 h.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIERE, M. GRINFEDER et M. CASTANG votent contre.

Adopté à la majorité.

SCOLARITÉ

24. Modification des horaires scolaires et périscolaires

Mme LOCK :

La délibération suivante concerne la modification des horaires scolaires et périscolaires. La réforme des rythmes scolaires s'est accompagnée de la mise en place d'un projet éducatif du

territoire qui convient aujourd'hui après trois années de mise en œuvre. Cette évaluation des différentes actions mises en œuvre montre qu'il est nécessaire de faire évoluer ces horaires en particulier en réduisant la pause méridienne qui semblait trop longue, mais pas de manière excessive pour ne pas mettre en péril le projet repas qui est mis en place dans nos écoles et qui a prouvé son intérêt. Après concertation avec les directions d'école ainsi que le DSDEN, il est proposé d'une part, de réduire d'un quart d'heure la pause méridienne et d'autre part, que le temps scolaire du matin soit augmenté d'un quart d'heure afin de renforcer les temps d'apprentissage de la matinée. Cette décision prise en concertation avec les directeurs d'école semble prouver la pertinence de l'enseignement du matin et diminuant ainsi le temps scolaire de l'après-midi. Les horaires scolaires qui s'appliqueront dès la rentrée 2018-2019 sont donc ceux précisés dans les tableaux de la délibération.

L'accueil périscolaire de midi est ainsi ramené à une durée de 2 heures en cohérence avec le projet repas validé par le PEDT. Il est également proposé une évolution des temps de garderie de la pause méridienne pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine dans le double objectif de garantir de bonnes conditions de restauration ainsi que garantir la sécurité des enfants en limitant les flux. Les horaires de l'accueil périscolaire sont donc modifiés comme indiqué sur le tableau suivant.

Enfin pour favoriser le rythme des enfants de maternelles qui font la sieste, une grande souplesse restera la règle sur les heures d'arrivée même s'ils ne mangent pas à la cantine et cela conformément aux modalités du règlement intérieur de l'accueil périscolaire.

Ces nouveaux horaires scolaires et périscolaires s'appliqueront donc dès la rentrée 2018-2019. J'ai l'honneur de poser au Conseil d'approuver les nouveaux horaires scolaires et périscolaires, leur application à partir de la rentrée scolaire prochaine et de procéder à la modification du règlement intérieur des accueils périscolaires de la Ville en intégrant ces nouveaux horaires. Est-ce qu'il y a des questions ?

Le Maire :

Je voudrais simplement donner quelques éléments et peut être, exposer ce qui a guidé notre réflexion dans le choix de faire évoluer que légèrement les horaires scolaires et périscolaires. Premièrement, il faut avoir conscience qu'on ne passe pas de 4 jours à 4 jours et demi aussi facilement que ça. Vous imaginez qu'il y a beaucoup d'écoles, que cela suppose de réorganiser tous les plannings. D'ailleurs lorsque nous étions passés à 4 jours et demi, nous ne l'avions pas faite de suite. Nous avons pris le temps et c'est en prenant le temps que les choses se passent dans de meilleures conditions.

Deuxième chose, il n'y avait pas d'unanimité dans la concertation qui avait pu être lancée auprès des écoles, auprès des Conseils d'école notamment puisque c'est la DSDEN qui avait demandé cette concertation. Il n'y a pas eu d'unanimité non plus sur les décisions qu'ont pu prendre les communes puisque vous avez vu que beaucoup sont passées à 4 jours, mais surtout en zone rurale. En revanche, un grand nombre de communes qui nous entourent, je pense à Pradines, je pense Mercuès, je pense à Arcambal ou à Trespoux, ont choisi de rester à 4 jours et demi. En revanche, je considère que c'est une mauvaise décision que d'avoir porté atteinte à cette égalité républicaine en acceptant qu'il y ait à la fois certaines écoles qui soient à 4 jours et d'autres à 4 jours et demi. Je crains que ce système ne tienne pas dans la durée. Il n'est pas acceptable. On voit bien d'ailleurs qu'il pourrait être demain remis en cause. On

commence à parler du programme du mercredi. Les enseignants ont du mal à comprendre que parfois ceux qui sont remplaçants notamment, interviendraient sur certaines écoles le mercredi pas sur d'autres. Je suis pour que la règle sur l'organisation scolaire soit la même partout. Je pense qu'il faudra y revenir quelle qu'elle soit. Après, il peut y avoir un débat pour choisir.

Troisième élément on a souhaité aussi s'intéresser quand même à l'intérêt de l'enfant et il y a me semble-t-il un sujet sur lequel les scientifiques sont tous d'accord. Un des premiers, c'est le rythme de l'enfant. On sait que c'est aussi lié à la façon dont vous éduquez votre enfant. Mais il est clair que les enfants doivent se coucher à la même heure et se lever à la même heure. C'est ce qu'on appelle le rythme. Le 2^e élément, c'est que les temps d'apprentissage sont plus adaptés à la matinée. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons été interpellés par une délégation de directeurs et de directrices qui nous avaient demandé d'élargir le temps d'apprentissage du matin. C'est donc ce que nous proposons en faisant commencer l'école à la même heure, c'est-à-dire à 8 h 45 le matin, mais en la terminant à 12 h. Alors qu'auparavant, ça finissait à 11 h 45. Ça reprend à 14 h et on finit un peu plutôt. C'est-à-dire qu'on finira à 16 h. Nous avons pris cette décision considérant que c'était la meilleure, compte tenu de tous les éléments. Mais bien évidemment que ce sujet restera d'actualité, je n'en doute pas, notamment à la rentrée de septembre où on s'apercevra effectivement qu'il y a un fonctionnement qui est différent entre les écoles. Voilà ce que je voulais quand même dire parce que c'est une décision qui est importante quant à l'éducation des enfants. Nous avons souhaité la prendre avec un maximum de réflexion et de concertation possible. C'est cette proposition d'horaire qui sera appliquée à partir de la rentrée qui arrive.

M. GRINFEDER :

Juste Monsieur le Maire, je me souviens bien de votre intervention concernant ce point l'année dernière, enfin il y a quelques mois.

Vous aviez dit que quelle que soit la décision qui serait prise vous souhaitiez que l'ensemble des communes de la Communauté ait la même décision. Ça n'a pas été possible.

Le Maire :

Cela aurait été certainement souhaitable.

M. GRINFEDER :

C'est ce que vous aviez dit.

Le Maire :

C'est vrai. Après il y a une différence, je crains d'ailleurs, entre les communes rurales plus éloignées. C'est vrai aussi que l'environnement n'est peut-être pas tout à fait le même. C'est plus compliqué d'amener les enfants le mercredi matin et me semble-t-il les communes un peu plus urbaines, tout est à relativiser, et le périurbain. Ce n'est pas le sujet évidemment du Conseil municipal n'étant pas sa compétence. Mais j'avais des inquiétudes surtout sur les ALSH et on a finalement adapté nos ALSH, c'est-à-dire celui de Catus puisqu'une grande majorité des écoles de ce secteur sera fermée le mercredi, sera ouverte toute la journée et que les ALSH qui sont situés sur Cahors eux continueront à être ouverts que l'après-midi. Par contre, il y aura toujours un transport qui permettra d'amener les élèves des écoles. Ils sont le matin jusqu'à l'ALSH à Croix de Fer ou Terre Rouge pour l'après-midi. Je parlais évidemment pour Cahors, mais cela sera pareil pour les communes. Je ne doute pas que la plupart du temps, elles

s'organisent aussi le transport. Cela aurait été souhaitable. Ça n'a pas été le cas. Je respecte aussi la démocratie exprimée par l'ensemble des communes. Mais je redis que je pense qu'on ne tiendra pas et que c'est une atteinte à la légalité républicaine qui doit à un moment donné évidemment incarner l'école et je le regrette très clairement

Adopté à l'unanimité.

Départ de Mme LASFARGUES à 21 h 25

Présents : 27

Excusés : 8

Procuration (s) : 4

25. Adhésion au Réseau Écoute Appui Accompagnement des Parents (REAAP)

Mme LOOCK :

La délibération suivante concerne l'adhésion au Réseau Écoute Appui Accompagnement des Parents appelé REAAP. Ce réseau a été créé en 1999 pour impulser dans chaque département la mise en place de dynamiques locales afin d'accompagner et de soutenir les parents dans leur vie familiale. Coordonné par la CAF du Lot ce réseau doit permettre de mettre en lien les acteurs qui agissent dans le domaine de la parentalité, de favoriser le partage d'expériences et de compétences et enfin de développer des actions en direction de tous les parents. La Ville de Cahors met en œuvre une politique volontariste visant à conforter la place et le rôle des parents en les accompagnant au sein de différentes structures, soit gérer en direct soit des partenaires qu'elle soutient. Il s'agit par exemple des centres sociaux, les écoles, les crèches, l'ALSH jeunes, le lieu d'accueils enfants-parents, la MJC. Il est donc proposé d'adhérer à la charte départementale en précisant que cette adhésion est gratuite afin de s'inscrire pleinement dans ce réseau d'acteurs. Je vous propose d'adhérer à la charte départementale du REAAP et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents visant à la mise en œuvre de cette décision. Adopté à l'unanimité.

Départ de M. ROUET à 21 h 30

Présents : 26

Excusés : 9

Procuration (s) : 4

MARCHÉS PUBLICS

26. Autorisation de signature des marchés publics relatifs aux travaux de construction du complexe cinématographique de Cahors

M. BOUILLAGUET :

S'agissant du complexe cinématographique, le coût global de l'opération qui intégrait une nouvelle évolution de programme, est resté inchangé à 5,5 millions d'euros. Les marchés publics ont été passés en procédure d'appel d'offres et parus dans toutes les revues spécialisées, le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, le journal au niveau européen, le Moniteur des Bâtiments, et cætera, la Dépêche du Midi bien sûr. Il y avait de nombreux lots. Il y avait 10 lots avec 1 marché par lot. Il y a eu 2 Commissions d'appel d'offres auxquelles certains d'entre vous ont participé le 6 juin et le 13 juin. Il s'agit ici de prendre acte des lots qui ont été retenus et de ceux qui sont reportés. Alors ce que vous pouvez voir, c'est que les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, il manque le 8 et le 9, ça passe à 10, 11, 12. Parce que le 8 et le 9, ce sont des lots de natures privées qui concernent le futur gestionnaire de l'établissement. Là, vous avez les résultats des appels d'offres avec les bénéficiaires de chaque lot. Je suis à votre disposition pour des précisions complémentaires.

M. CASTANG :

Oui, ce n'est pas sur ma position vis-à-vis de cette délibération que je veux prendre la parole puisque vous vous doutez de ce que je vais voter. C'est sur la position de la délibération dans la séance. Alors il y a peut-être un ordre qui m'échappe dans les délibérations, mais elle est quand même assez importante celle-là et la placer en avant-dernière position quand on voit les rangs qui s'éclaircissent, j'ai été surpris de ce positionnement-là dans la séance. Évidemment pour la question de fond, je voterai contre la délibération.

Le Maire :

Elle est intimement liée à la CAO. C'est pour ça. Ce n'est pas une prise de position politique. Il y a une procédure qui est extrêmement réglementée donc on est plus dans l'approbation d'une procédure. Elle a été placée là.

M. BOUILLAGUET :

Tout à fait. Mais au-delà de ça, il y a un ordre qui est toujours respecté ici comme dans les autres collectivités locales ou établissements. On commence toujours par les finances et on finit toujours par le personnel. Quand il y a des sujets, il y a une chronologie qui est réglementaire et acceptée de tous. Sauf qu'après effectivement, en fonction de l'intérêt que chacun porte à une délibération ou de l'émotion qui est suscitée. Parfois, on attend longtemps pour avoir une délibération qui semble importante à certains d'entre nous. Et parfois, on l'a tout de suite, on suit le protocole de fait, partout.

M. MAFFRE :

Nous voterons contre toujours ce même principe puisqu'on est contre le projet. Par contre, j'ai participé aux 2 Commissions d'appel d'offres, aux 2 CAO et j'ai voté pour les choix qui sont faits à l'intérieur pour les entreprises.

Avec quand même un petit bémol important, c'est que j'ai été extrêmement surpris de voir, comme je l'ai dit en CAO, que pour le gros œuvre qui est quand même le plus gros morceau puisque de mémoire c'est 1 700 000 € sur le cinéma, il n'y avait qu'une entreprise candidate. Je me suis réjoui qu'elle soit lotoise. Elle a été choisie évidemment, mais c'est quand même un peu court. Vous allez me dire que vous n'y êtes pour rien. Mais un seul candidat pour un chantier, c'est un peu étonnant. On m'a expliqué en séance qu'il y aurait pu avoir une 2^e entreprise, mais comme elle avait obtenu également un autre gros chantier elle ne s'est pas présentée sur celui-là, lotoise. Mais je suis quand même étonné qu'il n'y ait pas d'autres entreprises de l'extérieur disponible quand je vois à la voirie par exemple, on voit des groupes nationaux intervenir pour des montants beaucoup plus petits. Là, c'est un peu étonnant qu'il n'y ait qu'une seule entreprise pour un chantier aussi important de 1 700 000 €. Je ne fais pas bien sûr de soupçons particuliers. On est obligé de la choisir puisqu'il n'y en avait qu'une et qu'elle était en bonne santé, compétente et qu'elle pouvait faire le travail.

Le Maire :

Je crois que le plus important c'est bien ça. C'est qu'on soit dans l'estimation aussi, ce que vous n'avez pas dit grosso modo.

M. MAFFRE :

On dépasse un peu quand même. On commence à dépasser.

Le Maire :

Oui, mais à ce niveau-là, on est quand même très proche de l'estimation.

M. MAFFRE :

On est au début.

Le Maire :

Ça, c'est autre chose après. Pour cela, il faut qu'il y ait des aléas. Aujourd'hui, ils doivent tenir évidemment le montant quel que soit le déroulement du projet. Puis je veux quand même souligner parce qu'on peut être pour ou contre le projet, mais on ne peut pas balayer d'un revers de main les retombées que cela va avoir pour l'économie locale. Parce que vous l'avez dit, le montant du gros œuvre est extrêmement important. C'est une entreprise lotoise. Je retrouve aussi Métal Fer Créations à Cahors sud pour des montants qui ne sont pas neutres. Derrière, c'est forcément aussi la bonne santé financière de ces entreprises et donc des emplois. Là-dessus, on doit être tous unanimes quand même pour se réjouir qu'il puisse avoir ces retombées qui n'étaient pas forcément évidentes, vous l'avez dit, il y a d'autres projets où ce n'était pas le cas. Souvent sur de la rénovation, c'est plus facile. Là en l'occurrence, c'est une construction neuve. Je suis heureux surtout que les entreprises lotoises aient été à la hauteur. C'est surtout ça. Parce que c'est ça qui fait la différence, c'est-à-dire qu'à un moment donné, elles sont en capacité de répondre et de bien répondre puisque vous connaissez tous la déontologie qui doit être la nôtre et le respect extrêmement strict de la procédure des marchés publics sur de tels montants.

M. BOUILLAGUET :

Les publicités sont au niveau national et européen. Cela paraît dans tous les journaux ad hoc.

M. COUPY :

Oui, je voudrais signaler qu'on ne peut que se réjouir d'une reprise de l'activité économique. Ce n'est pas un cas isolé l'appel d'offres concernant la caserne, sur le SMOCS pour les réseaux d'eau ou d'assainissement, la totalité des réseaux, 20 dossiers retirés, 1 seule offre. Apparemment, il n'y a pas de bagarre. Il y a du boulot pour tout le monde et on le retrouve sur d'autres syndicats des eaux où les entreprises locales ont du travail et les étrangers - enfin quand je parle des étrangers ce sont les Brivistes, soit les Tarn-et-Garonnais - ils ne viennent plus. Ils ont du boulot chez eux aussi. On ne peut que se réjouir de cette reprise de l'activité économique dont on ne parle pas. C'est dommage.

M. TULET :

Comme d'habitude, je ne prendrai pas part au vote.

Le Maire :

Oui. Il n'y avait quelqu'un d'autre qui ne prenait pas part au vote aussi il me semblait ? C'était Monsieur GRINFEDER.

M.M TULET et GRINFEDER ne prennent pas part au vote.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIERE et M. CASTANG votent contre.
Adopté à la majorité.

27. Groupement de commandes entre la Ville de Cahors, la Communauté d'Agglomération du Grand CAHORS, le CIAS, le CCAS, l'EPIC REC, l'EPIC Tourisme et le SMOCS relatif aux familles d'achat concernant le fonctionnement du Parc Auto – Signature de convention.

M. BOUILLAGUET :

Groupement de commandes concernant le fonctionnement du Parc Auto. On avait déjà des groupements de commandes. Vous y êtes habitués. On en présente souvent. Là s'agissant du Parc Auto, il y avait un groupement de commandes concernant les carburants, l'essence pour faire court. Là, on a décidé d'étendre le groupement de commandes aux familles d'achats relatives au Parc Auto. Vous avez les détails page 145. Ce groupement d'achat, il concerne la Ville de Cahors, la Communauté d'agglomération, le CIAS, le CCAS, l'EPIC REC, l'EPIC Tourisme et le SMOCS. Évidemment après, il y a des refacturations. Adopté à l'unanimité.

Le Maire :

C'est la dernière séance avant les congés si vous en prenez. Pour ceux qui en prennent bons congés d'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

Les délibérations du Conseil municipal et les documents annexés sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat général de la Mairie.

Le Secrétaire de séance,



Thibault ROUET

